

ON S'ABONNE A LYON, chez MM. Nour-  
tier, libraire, rue de la Préfec-  
ture, 8, à l'entresol.  
Chastaign, gradué en droit, rue  
Saint-Jean, 53, au 2e.  
A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet,  
plieur, cours des Tapis,  
AUX BROTEAUX, chez M. Verat, ca-  
fétier, rue de Sèze.  
A PERRACHE, chez M. Fauché, cabi-  
net littéraire, rue de Pozy, 8.  
A L'OFFICE-PUBLICITÉ, rue St-Mar-  
cel, 32.

# LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire  
des Travailleurs.



A SAINT-JUST, chez M. Mante, tra-  
cteur, aux Quatre-Colonnes.

LA TRIBUNE LYONNAISE paraît du 1er au  
10 de chaque mois.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les  
départements; 2 f. à l'étranger.

Prix des annonces: 30 c. la ligne.  
Réclames: 1 fr. la ligne.

Les échanges de journaux et tout  
ce qui concerne la rédaction, rue  
Saint Jean, 53, au 2e.

## COMITÉ ABOLITIONNISTE LYONNAIS

Le comité formé à Lyon pour l'abolition de l'es-  
clavage dans les colonies françaises, a nommé  
pour son président honoraire le général LAPOYPE.  
Il ne pouvait déférer la présidence honoraire à un  
plus digne citoyen. Le général Lapoye a été membre,  
sous la constituante, du comité pour l'abolition de  
l'esclavage avec Lafayette, l'abbé Grégoire,  
Pétion, etc. Nous publierons dans le prochain N°  
la lettre d'adhésion de ce vétéran de la démocratie  
et l'adresse du comité lyonnais à ses concitoyens.

### PREMIER JANVIER 1848.

Cette année s'ouvre sous des auspices bien  
graves. A la torpeur des années précédentes  
succède une agitation contre laquelle les pouvoirs  
ne peuvent rien. De toute part le drapeau de la  
liberté fait flotter ses banderolles; on dirait que  
les peuples s'appêtent à un combat décisif. Du  
Tage au Borysthène des paroles d'émancipation se  
font entendre; la tyrannie est impuissante à les  
comprimer; les martyrs succèdent aux martyrs;  
toute force humaine se brise devant la volonté de  
Dieu. La France qui s'ennuyait, selon la belle ex-  
pression de M. de Lamartine, s'indigne. Les ban-  
quets réformistes ont inauguré une ère nouvelle,  
et la réforme électorale devient une nécessité. Le  
Gouvernement qui aurait pu se faire un mérite de  
cette amélioration se trouvera obligé de la subir et  
en sera affaibli d'autant. Suffira-t-elle à l'opinion  
publique? Non, si elle ne sert de prodrome à  
d'autres réformes. Les dix-sept ans qui viennent  
de s'écouler ont tourné les esprits vers les idées  
sociales, et celles-ci, après avoir envahi les masses,  
ont réagi sur les hommes d'intelligence. L'invoca-  
tion des principes de 1789 a donné à ces idées une  
puissance à laquelle il faut logiquement se sou-  
mettre. Chacun comprend que la fraternité, inscrite  
dans le triangle symbolique de la Révolution, ne  
peut-être un mot vide de sens, et c'est au nom  
de la fraternité que les idées sociales réclament  
leur admission dans le programme politique. M. Sauzet, qui répondait à des pétitionnaires:  
« nous ne sommes pas ici pour procurer du travail  
aux ouvriers, » n'oserait plus aujourd'hui faire  
cette réponse, car de tous côtés on l'interrompt  
pour lui dire: « Pourquoi donc êtes-vous  
réunis en assemblée législative. »

Nous avons hâte de voir résoudre les questions  
politiques, parce que celles sociales attendent et  
elles ne voudront bientôt plus attendre; ce n'est  
pas une menace, c'est un avertissement que nous  
donnons au pouvoir. Il n'y a qu'un moyen d'arrêter  
les progrès du communisme et du fouririsme,  
c'est de chercher, à un point de vue pratique, la  
solution du problème social posé à la civilisation  
actuelle, et ce problème le voici: « Tous les  
hommes étant égaux et frères, trouver le moyen sans  
blesser la dignité humaine, que chacun puisse vivre  
honorablement en travaillant et avoir toujours du  
travail pour pouvoir vivre, en sorte que le capital,  
tout en conservant sa puissance ne puisse opprimer ni  
le travail ni le talent. »

L'année 1848 résoudra-t-elle ce problème? nous  
ne le pensons pas, mais elle est mise en demeure  
d'en chercher la solution et elle sera forcée de  
s'en occuper.

Si la France a pour tâche de s'organiser sur les  
bases de la fraternité, parcequ'elle est entrée la  
première dans la voie démocratique, les autres  
nations ont une tâche non moins grande à accom-  
plir..

La Pologne et l'Italie doivent combattre d'abord  
pour leur nationalité. Quand elles auront expulsé  
leurs tyrans, elles auront à s'organiser sur les  
bases de la liberté et de l'égalité. C'est aussi pour  
obtenir le triomphe définitif de ces deux grands  
principes de la démocratie que l'Espagne, le  
Portugal, la Prusse, la Hongrie, la Suisse auront

à combattre. L'Irlande ne peut plus rester l'humble  
vassale de l'Angleterre; elle se lasse de mourir de  
faim sur un sol que l'abus du droit de propriété  
a rendu stérile.

Ainsi; de toutes parts les peuples s'agitent, et  
ces luttes ne finiront que lorsque la démocratie  
aura vaincu. Vainement l'aristocratie opposera des  
digues, entravera l'essor du progrès les dignes  
seront impuissantes et le progrès pourra bien  
suspendre sa marche, mais ne retrogradera pas.  
Les obstacles qui l'auront arrêté ne serviront  
qu'à précipiter son cours, tel que le barrage im-  
prudent d'un fleuve change en un torrent dévasta-  
teur ce fleuve qui laissé à son cours régulier aurait  
fertilisé les campagnes.

Espérons donc en l'année 1848; le siècle arrive  
à l'époque du jubilé social.

### LA GIRONDE ET LA MONTAGNE.

Les banquets réformistes ont eu pour résultat de pro-  
clamer une scission au sein du parti démocratique. Il  
n'en pouvait être autrement, dès l'instant qu'ils cessaient  
d'être un terrain commun sur lequel toutes les opposi-  
tions étaient appelées à se réunir parlementairement  
pour formuler leurs vœux de réforme; dès l'instant que  
M. Odilon Barrot excluait M. Ledru-Rollin et M. Ge-  
noude. Si la fusion rêvée par quelques-uns avait pu avoir  
lieu, le ministère, à l'heure qu'il est, n'existerait plus;  
mais comme il n'aurait été renversé que par une coali-  
tion, nous ne voyons pas ce que la cause de la démoc-  
ratie y aurait gagné. D'autres hommes seraient venus  
continuer le même système; ils auraient joué le même  
air, mais ils l'auraient mieux joué, voilà tout. La scis-  
sion du parti démocratique a rendu impossible cette  
deuxième représentation de la comédie des quinze ans.  
Il est peut-être préférable, sinon pour les hommes, du  
moins pour les choses, que la contre-révolution n'ait  
jusqu'ou elle pourra aller. Les principes triompheront  
tôt ou tard, mais leur triomphe dut-il être ajourné, il ne  
faut jamais les abandonner, parce qu'eux seuls sont  
puissants. Ne nous étonnons pas de l'hostilité qu'ils ren-  
contrent, il en a toujours été ainsi. La société est pleine  
de gens qui veulent le bien mais auxquels la lutte ré-  
pugne.

Voyons en peu de mots quel est l'état des choses de-  
puis l'agitation produite par les banquets réformistes.

D'un côté sont les hommes de principes; ils se rallient  
au journal la Réforme; nous sommes, dans la mesure de  
notre publicité, leur faible et seul organe à Lyon. A  
l'exception du Courrier de la Côte-d'Or, qui se publie  
à Dijon et du Progrès social publié à Marseille, de La  
voix du peuple de Toulouse, nous ne connaissons pas  
d'autres journaux qui aient arboré le drapeau du radi-  
calisme. De l'autre côté sont ceux qui pensent que les  
changements de personnes peuvent suffire; ils ont bien  
conscience de la force des principes, mais ils sont ef-  
frayés des conséquences. Le National à Paris, le Censeur  
à Lyon et un grand nombre d'autres journaux leur ser-  
vent d'organe. Nous les accusons d'avoir déserté les  
principes pour s'en tenir à un mezzo termine, à ce qu'on  
peut appeler le juste milieu dans la démocratie. Ces  
deux opinions constituent ce que nos pères désignèrent  
sous le nom de la gironde et la montagne.

Ainsi se trouvent en présence les principes et le nom-  
bre, nombre d'autant plus grand qu'il a plus d'affinité  
avec l'opinion libérale, mais dynastique, représentée  
par le Siècle, le Courrier français et le Constitutionnel.

Maintenant la lutte est engagée entre la nouvelle Gi-  
ronde et la nouvelle Montagne; ce n'est pas celle-ci qui  
a jeté le gant, elle l'a simplement relevé.

Tous ceux donc qui mettent les principes au-dessus  
des combinaisons parlementaires dont jusqu'ici nous  
avons pu apprécier les résultats, ne trouvant pas dans  
la société actuelle un appui suffisant, ont dû faire appel  
aux souvenirs de la révolution, comme Antée qui puisait  
ses forces en touchant la terre sa mère. Dans ces souve-  
nirs il s'en trouve certainement de regrettables au point  
de vue de l'humanité, pour cela faut-il les proscrire?  
Non, car ils se lient par un enchaînement fatal et nul ne  
peut dire qu'à la place des hommes de cette époque, en  
présence des résistances qu'ils éprouvèrent, il aurait agi  
différemment, à moins de dire qu'il eût préféré laisser  
périr la cause de la révolution, comme nous l'avons vu  
de nos jours en Espagne, à Naples, dans le Piémont et  
tout récemment en Portugal.

Certes on devrait comprendre que personne ne pro-  
fesse un amour insensé pour la guillotine, et si l'on glo-

rifie Robespierre et ses collègues de la Montagne, ce  
n'est pas parce qu'ils ont été cause que le sang a été  
répandu, mais parce qu'ils ont eu le courage d'accom-  
plir leur mission providentielle. Sans ce qu'on appelle  
les crimes de la révolution l'ordre de chose actuel  
n'existerait pas; 1814 eût aboli 1789 comme Ferdinand,  
en remontant sur le trône de ses pères, a supprimé la  
constitution de 1812 et comme ont fait tous les rois, ou-  
vertement quand ils l'ont pu, par ruse quand ils n'ont  
pas osé. Charles X, en lançant les ordonnances de juillet,  
croyait, parce qu'il n'en entendait plus parler, que les  
souvenirs de la révolution étaient éteints. Il fut vaincu  
par l'insurrection populaire; il ne s'attendait qu'à une  
insurrection parlementaire et, pour peu qu'on veuille se  
reporter à cette époque, on verra qu'elle n'aurait pas été  
bien redoutable. M. Dupin ne voulait pas sortir de la  
légalité et M. Sébastiani avait horreur du drapeau tri-  
colore.

Que la douceur des mœurs, la diffusion des lumières  
permettent à l'avenir de se dispenser d'aussi cruelles  
nécessités que celles de 95, tant mieux et nous le dési-  
rons de tout notre cœur. Mais est-ce une raison pour  
vouer aux gémonies les hommes forts de la Convention?  
et n'est-ce pas leur infliger un anathème immérité que  
de ne pas oser prononcer leurs noms? Sommes-nous dé-  
généralisés à ce point que les mâles vertus de nos pères,  
leur courage de Brutus fassent mal à la délicatesse de  
nos nerfs et sommes-nous des petites maîtresses pour  
tomber en pamoison! Voilà cependant où nous condui-  
rait la doctrine du National et du Censeur. Si au lieu de  
faire chorus avec les journaux ministériels et de déplo-  
rer les crimes de la révolution ou plutôt ses sanglantes  
représailles contre vingt siècles de despotisme, ils s'uni-  
ssaient au parti radical; devant cette unanimité de la  
démocratie, tout rentrerait bientôt dans le silence ou au  
moins la démocratie n'aurait contre elle que ses adver-  
saires naturels, les conservateurs et les légitimistes;  
mais on aime mieux se poser en hommes d'état, se  
rendre possibles, qui pour un ministère, qui pour une  
préfecture ou une place de procureur du roi et l'on  
croit de bon goût de flétrir une époque grandiose.

Quant à nous, nous répéterons avec ce palatin de Pos-  
nanie qui a légué son nom à l'histoire: *Malo libertatem  
periculosam quam tranquillam servitium*; nous aimons  
mieux une liberté orageuse qu'une servitude tranquille.  
S'ensuit-il que, si nous avions le choix, nous ne pré-  
férons pas une liberté tranquille? mais cela dépend  
des obstacles. Voyez la Suisse! elle a accompli paisible-  
ment une rénovation sociale. Si le Sunderbund eût ré-  
sisté, soit à l'aide du fanatisme de quelques uns, soit à  
l'aide de l'étranger, si la Suisse avait été envahie par une  
intervention armée des puissances, croit-on que, pour se  
défendre, elle n'aurait pas été obligée de faire appel au  
lion révolutionnaire et d'en subir les conséquences?  
Lorsqu'un fleuve a rompu ses digues il ne rentre pas  
dans son lit sans laisser des vestiges de son débordement.

En résumé: la question est bien simple. La Montagne  
a-t-elle sauvé la cause démocratique? la Gironde l'eût-  
elle perdue? — Après les investigations qui ont eu lieu,  
après le beau livre de M. de Lamartine, la réponse n'est  
pas douteuse; nos adversaires en conviennent eux-  
mêmes. Pourquoi être ingrats!

Dieu veuille que nous n'ayons pas à reprendre la tâche  
de nos pères là où ils l'ont laissée, mais pour prévenir  
les révolutions futures (nous ne parlons pas seulement  
de la France, mais de tous les peuples), c'est aux gou-  
vernements à opérer eux-mêmes les réformes nécessaires.  
Quant à nous, citoyens, nous n'avons que justice à de-  
mander et c'est pourquoi nous ne devons jamais oublier  
les principes, ni vitupérer les martyrs morts pour leur  
triomphe.

### SUR LE TOAST DE M. RITTEZ,

au banquet réformiste de Lyon.

Le toast porté par M. Rittiez, au banquet réfor-  
miste de Lyon, a fait sensation; on ne sera donc  
pas étonné que nous y revenions suivant notre  
promesse. Les murmures de l'assemblée ont suffi-  
samment appris au rédacteur en chef du Censeur  
qu'il avait été mal inspiré en cette circonstance;  
les éloges du Constitutionnel ont dû ensuite le lui  
démontrer surabondamment. Nous n'avons pas à  
nous occuper de l'opinion personnelle de M. Rittiez,  
mais nous avons le droit de nous enquerir de celle  
de l'écrivain qui rédige en chef le Censeur. Depuis  
longtemps les hommes avancés du parti démocra-

tique se plaignaient de la tiédeur de ce journal, et nous avons reçu plus d'une confiance à ce sujet; nous nous sommes constamment refusés à donner suite. On doit comprendre le motif qui nous a retenu, indépendamment de la crainte que, étant nouveaux dans la presse, on pût regarder notre attaque comme un réclame. Ainsi à l'époque des élections, jamais le *Censeur* n'a fait ce qui était convenable pour exciter l'opinion publique, jamais il n'a entrepris de la diriger; il en a été de même lorsque les banquets réformistes ont commencé; chacun peut vérifier nos assertions. Serait-ce que, personnalisant l'influence politique dans son seul entourage et hostile aux forces vives qui se trouvent en dehors, il craigne en échec pour son amour-propre en se prononçant ouvertement et avant d'avoir sondé le terrain. Ce serait-là une vanité puérile et cette subordination de l'intérêt général à un intérêt privé serait chose fâcheuse. Le devoir de la presse est d'être à la fois une sentinelle vigilante et la trompette qui sonne la charge. Ceux qui la dirigent n'ont pas besoin d'être ce qu'on appelle des hommes politiques mais tout simplement des écrivains dévoués. C'est par la parole qu'ils doivent agir sur les masses et non sur quelques-uns par des relations plus ou moins influentes. On pouvait attribuer le mutisme du *Censeur* à différentes causes: à un caractère bienveillant qui redoute une politique acerbe, à une crainte exagérée des lois de septembre, à un défaut de liberté d'action, résultat de ménagements à garder envers des actionnaires méticuleux ou peu dévoués. Toutes ces causes disparaissent devant la manifestation du banquet réformiste, car il nous est bien force de regarder le toast de M. Rittiez comme l'expression de son opinion personnelle, et dès lors on n'a plus lieu de s'étonner que le *Censeur* ait cessé de représenter l'opinion démocratique. M. Rittiez a eu effet, inauguré à Lyon, comme nous l'avons déjà dit, sans qu'il ait protesté, le juste milieu dans la démocratie; il s'est élevé, à la suite de M. Odilon Barrot, à la hauteur du *Constitutionnel* et des autres journaux appelés dynastiques, parce qu'ils mettent les droits de la dynastie au-dessus de ceux du peuple et craindraient, en défendant trop vivement ces derniers, de compromettre les premiers.

A M. Rittiez personnellement, nous le répétons, nous n'avons aucun reproche à adresser, mais nous blâmons sévèrement le rédacteur en chef du *Censeur* d'avoir déserté la cause populiste. En limitant le but des banquets réformistes à une simple requête respectueuse pour demander une augmentation dans le nombre des électeurs et une diminution dans le cens électoral, M. Rittiez a fait bon marché des principes conquis par deux révolutions; il n'avait pas ce droit. Représentant de la presse, il ne devait pas la compromettre avec lui. Jusqu'à ce jour le *Censeur* a été regardé comme l'organe du parti démocratique à Lyon, et les autres journaux, dans leurs polémiques avec lui, avaient toujours affecté de le désigner sous une de ces qualifications que les lois de septembre refusent d'accepter autrement que par le silence; le *Censeur* avait constamment gardé le silence. Maintenant quelle est sa position? nous n'hésitons pas à le dire, il ne représente plus l'opinion radicale telle qu'elle est formulée par la *Réforme*. Entre lui et le peuple il y a la distance de l'Assemblée Nationale à la Convention.

Nous savons bien que M. Rittiez a voulu atténuer la portée de son toast, en disant qu'il ne fallait demander que des choses possibles et se contenter des réformes les plus minimales, lorsqu'on n'en pouvait obtenir de plus grandes. Oui, il faut accepter les concessions du pouvoir quelques faibles qu'elles soient, et si M. Rittiez eût été délégué pour traiter avec le ministère, nous concevons qu'il eût pu, tout en réservant le droit, faire une transaction. Mais s'ensuit-il que, parlant au nom du journal, dans une assemblée publique, il ait eu raison de répudier les principes? non. Le peuple demande justice, et une justice incomplète n'est pas la justice. Les principes seuls sont puissants, ils sont absolus; et s'ils souffrent quelque échec dans la pratique, au moins ne faut-il pas qu'on vienne imprudemment les sacrifier en théorie.

C'est donc un fait douloureux acquis maintenant. Le *Censeur* a passé dans le camp opposé au radicalisme, et les ouvriers comprennent pourquoi on les a évincés des réunions de ce journal. Leur rude franchise n'entendait rien à la stratégie parlementaire.

Il nous en a coûté d'élever une discussion aussi

déplorable pour l'opinion démocratique et nous n'ignorons pas combien de haines nous soulevons par ce fait contre nous; mais nous savons braver les haines, lorsqu'il s'agit de remplir un devoir. D'ailleurs nous avons dû céder aux sollicitations de nos amis politiques. Dans d'autres circonstances, nous ne l'aurions pas fait; mais, tout bien considéré, il nous a semblé utile de forcer le *Censeur* à s'expliquer et à sortir de cette position amphibie, car legant jeté par l'opposition révérencieuse a été relevé par d'autres que par nous, et il est utile pour les luttes qui se préparent de savoir où sont les amis de la démocratie pure, où sont ses ennemis. Le modérantisme n'est en définitif, que le masque de l'intrigue ou l'absence du patriotisme. Au demeurant on ne saurait nous accuser d'avoir écouté des considérations personnelles; aucune concurrence ne peut exister entre le *Censeur* et la *Tribune lyonnaise* à raison de leurs conditions de publicité et comme nous ne connaissons M. Rittiez que de nom, comme nous n'avons jamais eu ensemble aucun rapport, il ne peut exister entre nous aucun sentiment d'hostilité.

Nous désirerions nous être trompé et avoir été trop sévères, mais que le *Censeur* le sache bien, nous n'avons été qu'un faible écho de ce qui se dit depuis longtemps, de ce qui a fait explosion lors du banquet réformiste. S'il n'y a eu qu'un erreur de sa part, qu'il ne craigne pas de la reconnaître; par ce fait seul elle sera réparée et il pourra reprendre le drapeau de la démocratie qu'il a laissé choir et l'élever de nouveau; le peuple ne demande pas mieux que de se rallier à lui et nous lui montrerons nous-même le chemin. La question est nettement posée sans que nous ayons besoin de l'énoncer. Que le *Censeur* fasse donc son choix entre MM. Odilon Barrot et Ledru-Rollin, puisqu'en ce moment le parti démocratique s'est scindé et que ces deux noms représentent chacun autre chose que de simples députés.

La Commission du BANQUET RÉFORMISTE de Lyon a livré à l'impression le compte rendu, contenant tous les discours prononcés (1); elle y a joint le toast qui n'avait pu être prononcé par M. Cantagrel, absent, l'un des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, ainsi conçu: *A l'union de tous les hommes de progrès et de bonne volonté! A l'entente cordiale des réformes politiques et des réformes sociales*, et de plus les lettres d'adhésion de MM. Dupont (de l' Eure), de Lamartine, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Chapuis-Montlaville, Thiars, députés, Edgard Quinet, Jules Favre et le général Lapoype. Les adhésions de MM. Gustave de Beaumont, Belhmont, Roger, Crémieux, Mattey, Lherbette, Léo de Siéyès, Marie et Arago, députés, sont également mentionnées.

Le nom de M. Ledru-Rollin brille par son absence, et cela prouve, soit dit en passant, que cette prétendue fusion n'est en définitif que l'exclusion de la gauche radicale. La commission était dans son droit, mais nous avons aussi le droit de le constater.

Nous concevons une fusion, dans laquelle les principes étant réservés, on concourait à un but commun; mais alors il faudrait réunir MM. Odilon Barrot, Ledru-Rollin, Lamartine et Genoude dans une même invitation.

Au reste toutes ces adhésions sont dignes. Nous remarquons dans celle du général Lapoype cette phrase: « Il ne peut plus y avoir de *statu quo*: progresser ou rétrograder; il faut choisir. »

(1) Il se vend au bureau du *Censeur*: Prix 50 c.

On lit, dans la *Réforme* du 17 décembre, l'appréciation suivante des bastilles.

Ce sont les lois de septembre en pierre et en fonte qui condamneront l'avenir à la dictature de l'obus.

ÉMANCIPATION ISRAËLITE. — L'Angleterre vient d'entrer dans la voie du progrès social et de se convertir au principe de la tolérance religieuse. M. Rotschild, élu membre du parlement, a été admis à siéger, quoique israélite, en vertu d'un bill adopté à la presque unanimité. Croirait-on que des journaux français s'en étonnent et prétendent que le Christianisme a baissé son drapeau devant le judaïsme. La question est cependant bien simple: en quoi l'opinion religieuse peut-elle influencer sur l'accomplissement des devoirs civiques dans un gouvernement qui n'est pas théocratique?

#### CONSIDÉRATIONS SUR LA SUISSE.

Le triomphe de la démocratie en Suisse est complet: le *Sonderbund* n'est plus; les sept cantons, formant cette ligue anti-nationale, ont reconnu l'autorité de la diète; Neuchâtel, qui avait voulu garder la neutralité, a payé l'amende à laquelle le vorort l'a condamné, faisant par ce

fait acte de soumission, malgré la protection de son suzerain le roi de Prusse. Dans tous les cantons l'opinion libérale comprimée a repris son essor; les cachots, où gémissait l'élite des citoyens, ont été ouverts; les exilés sont rentrés. Lucerne, capitale du *Sonderbund*, a expulsé Siégart-Müller et ses acolytes, qui se sont enfuis en volant 220,000 à la caisse fédérale. Des gouvernements provisoires ont été institués, et bientôt tous les cantons seront représentés par des citoyens dignes de ce nom. Ainsi la patrie de Tell marche rapidement vers l'unité, et présentera bientôt à l'Europe monarchique le spectacle d'une république vraiment démocratique, fonctionnant avec calme, au lieu de ces gouvernements oligarchiques si chers à nos conservateurs.

Nous n'avons pas à examiner sérieusement la question de la souveraineté cantonale; à cet égard les opinions peuvent être partagées. La *Démocratie pacifique*, dans un article d'ailleurs juste et bienveillant, a soutenu que l'intérêt de la Suisse n'était pas d'être unitaire; il nous semble que ce journal n'a pas compris la question. Oui, nous concevons une alliance fédérative de cantons ou principautés exerçant la souveraineté dans leurs affaires municipales, c'est-à-dire sans cette centralisation dont la France elle-même reconnaît l'abus, mais il faut que leurs gouvernements particuliers soient homogènes; il faut que la législation, les institutions, la monnaie, les mesures soient identiques; qu'une seule ligne de douanes existe aux frontières, et que les octrois intérieurs soient supprimés ou modifiés. Pourquoi? parce que, depuis la Révolution, un élément nouveau, la démocratie, est venu s'implanter dans la société. Lorsque l'aristocratie dominait, peu importait la conduite des gouvernements particuliers vis-à-vis de leurs sujets; elle était plus ou moins tyrannique; la justice était plus ou moins violée. L'aristocratie a-t-elle souci de la dignité, de la fraternité humaines! Les rois absolus, unis dans un but commun, se conduisent dans leurs états comme bon leur semble; mais la démocratie, ayant pris possession du pouvoir social, elle ne peut s'allier, sans se renier elle-même, avec l'aristocratie; ce serait marier l'erreur à la vérité, la justice et l'injustice, la liberté et l'esclavage, la fraternité et l'égoïsme. Un pareil accouplement est monstrueux; les peuples démocratiques ne peuvent que rester dans l'isolement ou s'allier entre eux. Nous comprendrions la séparation absolue de Neuchâtel, celle du *Sonderbund*, si ces cantons préféraient l'absolutisme, mais nous ne comprenons pas leur alliance avec des cantons démocrates; nous ne comprenons pas plus cette fédération qu'une ligue entre la France révolutionnaire et l'Autriche absolutiste, la Russie couverte du sang Polonais.

Pour en revenir à la Suisse, la souveraineté cantonale pourra continuer d'exister sous la prématie de la diète, mais elle sera limitée dans les objets de régie intérieure, et chaque canton devra se gouverner suivant les principes de la justice et de la fraternité, c'est-à-dire démocratiquement.

C'est la défaite de l'aristocratie plutôt que la question de la souveraineté cantonale, ou celle des jésuites qui a contrarié le ministère Guizot, et il ne faut pas chercher ailleurs la raison de la conduite infâme du *journal des Débats* et du *Courrier de Lyon*.

Pour venir en aide à l'aristocratie vaincue, le ministère et les journaux que nous venons de citer ont tout fait pour prolonger, si c'eût été possible, la guerre civile et amener la résurrection de la sainte-alliance.

M. Guizot a offert, mais heureusement trop tard, car il n'y avait plus de parties belligérantes, une médiation commune avec l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, médiation qu'il espérait imposer et convertir en intervention armée comme aux beaux jours de la Restauration.

La médiation s'est bornée à une note ridicule, et lorsqu'elle est arrivée tout était fini; elle n'a pas eu le pouvoir de ressusciter le *Sonderbund*. La diète, forte de cent mille hommes sous les armes et du concours de tous les patriotes français et autres, a répondu avec dignité à cette agression diplomatique. L'intervention armée n'aura pas lieu; le ministère en sera pour son mauvais vouloir, pour cet acte flagrant de trahison contre les intérêts de la France qui lui sont confiés; les *Dé-*

bats et le *Courrier de Lyon* pour leurs odieuses excitations.

M. Guizot s'adressait à la Diète et au Sonderbond, c'est tout comme si en 1830, les puissances eussent offert leur médiation à Charles X et à Lafayette, en 1834 au roi Louis-Philippe et au comité des droits de l'homme.

Nous ne répéterons pas les jazziis auxquels ont donné lieu la conduite de M. Guizot et celle de son ambassadeur M. Bois le Comte, courant après le Sonderbond et M. Cocatrix. En définitif, l'honneur français souffre de l'avilissement de son ministère, et c'est avec douleur que nous voyons la France de 1789 servir de risée aux peuples, lorsqu'elle n'excite pas leur haine.

Terminons par une dernière réflexion. M. Guizot jouait une partie plus grave qu'il ne le croyait, car la France ne l'aurait pas suivi. Nous ne sommes plus au temps où il suffisait au pouvoir de commander pour être obéi : sous les gouvernements constitutionnels, il faut encore avoir l'assentiment de l'opinion publique, et les baionnettes sont devenues intelligentes.

La France, toujours prête à donner son dernier homme et son dernier écu pour le triomphe de la cause révolutionnaire, aurait fait défaut à M. Guizot, humble valet des jésuites et de l'absolutisme. Les chambres n'auraient voté aucun subside, les citoyens n'auraient payé volontairement aucun impôt, et sans argent on a beau décréter la guerre, on ne la fait pas. Est-il bien sûr d'ailleurs que l'armée française eût consenti à entrer en ligne sous le patronage du vautour germanique, tout dégoûtant encore du sang gallicien.

La sagesse du roi a vu l'abyme où l'entraînait le ministère, et la trahison projetée par Guizot, Metternich et leurs adhérents, n'a pas été plus loin. Ce n'est pas légèrement que nous nous servons de ce mot trahison, car la révolution étant impérissable en France, qu'on ne l'oublie pas ! toute tentative de contre-révolution est un acte de trahison contre la dynastie de Louis-Philippe. Née du principe de la souveraineté du peuple, cette dynastie ne peut se soutenir qu'autant que le principe restera debout. Le jour où l'on déclarerait que le peuple n'est pas souverain, on renverserait la base du trône; autant vaudrait rappeler les Bourbons, puisqu'on reconnaît qu'on n'a pas eu le droit de les chasser.

Que la Suisse poursuive donc son œuvre, sans s'inquiéter du mauvais vouloir de l'aristocratie. Peu importe la souveraineté cantonale lorsque tous les cantons auront des Fazi, des Druey, des Steiger à leur tête, et c'est ainsi qu'on doit comprendre aujourd'hui la confédération helvétique.

#### EMIGRATION POLONAISE.

Une commémoration funèbre, en l'honneur des deux insurrections Polonaises, a eu lieu dans toute la France le 29 novembre dernier. Notre collaborateur, M. C. F. DEVERT, dont la muse sait prendre tous les tons pour célébrer les choses saintes, a adressé au *Comité polonais des ouvriers de Lyon* le chant funèbre suivant, que le défaut d'espace nous force de renvoyer au prochain numéro.

**PROCES DES POLONAIS.** — La Prusse a accompli le 2 décembre dernier un grand acte d'iniquité. Il y a, dit Schiller, quelque chose de plus vil que le bourreau, c'est son valet, et nous dirons, il y a quelque chose de plus infâme que le valet du bourreau, c'est le juge qui, pour obtenir la faveur du pouvoir, oublie la mission sacrée de la justice et condamne un innocent.

Louis Mirosławski et sept autres patriotes ont été condamnés à mort; plusieurs autres à la détention perpétuelle, à 25 et vingt ans de travaux forcés, etc. Nous ne redirons pas les noms de tous les martyrs; ils vivent dans le cœur des Polonais, et un jour justice sera faite de leurs oppresseurs.

La hache de Frédéric viendra-t-elle faire concurrence au couteau de Szela! On espère que le roi de Prusse accordera grâce à ses victimes. Oui, s'il a peur des représailles; mais il faudrait, dit-on, que les condamnés s'abaissent à lui demander cette grâce! nous le voudrions, afin de conserver un sang généreux, mais s'ils refusent, le bourreau fera son office, et une voix s'élèvera criant; vengeance! *exoriare nostris ex ossibus ultor*. De la cendre des Gracques, a dit Mirabeau, naquit le vengeur Marius, et Ziska sortit tout armé du bûcher de Jean Huss. Que la tyrannie aille douc jusqu'ou Dieu ni permettra d'aller!

**ABUS DE LA FORCE.** — L'affaire de Fivizzano a été terminée contre toutes les lois de la justice. On s'en était remis à l'arbitrage du Pape et de Charles-Albert; qu'a-t-on fait? on a divisé la question en deux, l'une d'étiquette, et elle a été résolue en faveur du duc de Toscane; les troupes Modenaises ont évacué Fivizzano, dont elles s'étaient emparées par surprise; la seconde question, celle de savoir si un peuple était une marchandise, a été résolue contre la démocratie: les habitants de Fivizzano ont été contre leur volonté, adjugés à l'assassin de Ménotti.

**M. Guizot, espion russe.** L'homme de Gand ne sait être que le valet de l'étranger; il s'est traîné longtemps à la suite de l'Angleterre sans aucun souci de la dignité et des intérêts de la France, aujourd'hui c'est à l'absolutisme autrichien, à la barbarie russe qu'il fait la cour. Pour plaire au bourreau de la Pologne, il vient d'ordonner l'expulsion de France de M. Bakouin, qui, au nom de ses compatriotes russes, avait prononcé un discours en faveur des Polonais, lors de la commémoration funèbre du 29 novembre.

**AFFAIRE GAMBON.** — La Cour de cassation a statué le 2 décembre sur la plainte disciplinaire portée contre M. Gambon, juge suppléant à Cosne, pour avoir publié une lettre dans laquelle il expliquait l'abstention des hommes de l'opinion radicale au banquet réformiste de la Nièvre, par suite de ce que la commission avait exigé un toast nominatif au roi, quoique n'étant que l'une des branches du pouvoir législatif. Ce magistrat a été suspendu pour cinq ans; jamais la Cour de cassation n'avait poussé aussi loin la répression et il nous reste à demander comment, avec une pareille jurisprudence, il sera possible de faire concorder l'immovibilité judiciaire et l'indépendance des citoyens fonctionnaires.

L'audience a été publique et il est étonnant que cela ait pu faire doute.

**DESTITUTION DE M. BORELY.** — Où veut donc en venir le ministère? M. Borely, procureur général à la cour d'Aix, s'est élevé, dans son discours de rentrée, contre la jurisprudence Bourdeau et a fait entendre de nobles paroles en faveur du jury; il vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite, ce qui équivaut à une destitution.

**AFFAIRE WARNERY.** — Nous ne devons pas la perdre de vue, car voici un homme qui a dévoilé des scandales, qui s'est peut-être trompé, mais qui est victime de ce qu'on pourrait appeler un guet-apens judiciaire. Il a accusé hautement, par la presse et devant la Cour des pairs, de hauts fonctionnaires, d'actes de corruption: on a répondu qu'on méprisait ses attaques. Il est vrai que pour les repousser il fallait s'adresser au jury. Warnery aurait eu le droit de prouver ses allégations, et le jury pouvait se contenter de preuves morales. Mais il est amené, par une espèce de point d'honneur à faire une dénonciation judiciaire; une instruction a lieu à huis clos, et une ordonnance de non-lieu est rendue; nous la respectons, mais enfin elle ne saurait avoir sur l'opinion publique la même influence qu'un débat contradictoire. A peine est-elle rendue que ces hauts fonctionnaires, si impassibles, deviennent d'une susceptibilité extrême, et ils rendent plainte contre Warnery en dénonciation calomnieuse. On l'arrête préventivement, on le met au secret, et il est traduit en jugement; mais c'est devant le tribunal correctionnel, où aucune preuve n'est admise. Nous en avons assez dit à ce sujet dans notre dernier numéro. Warnery a opposé l'incompétence, il a succombé en première instance et en appel; cette incompétence nous paraît néanmoins fondée. La Cour de cassation est saisie.

**M. MORTIER EST-IL FOU?** — Nous avons, dans notre dernier numéro, répété avec toute la presse que M. Mortier, ambassadeur à Turin, venait d'être conduit dans une maison de santé comme atteint d'une aliénation mentale. Nous pensions n'enregistrer qu'un de ces accidents douloureux qui affligent l'humanité; les débats judiciaires viennent de révéler un scandale de plus. M. Mortier résiste à la demande en interdiction, et il est appuyé par un conseil de famille composé d'hommes honorables; pour se défendre il traduit sa femme à la barre et lui reproche une conduite pleine de turpitudes. Le tribunal, avant de faire droit, a ordonné, par jugement du 15 décembre, une nouvelle enquête, et là un autre scandale s'apprête: le ministère est mis, par cette enquête, en suspicion d'avoir conservé des fonctions diplomatiques à un homme qui aurait donné des signes d'aliénation!

**PROCES DE PRESSE.** — Le ministère fait ce qu'il peut pour réaliser la parole de M. Cubières: « la liberté sera étranglée un de ces jours sans bruit. » Mais il n'y parviendra pas, au moins sans bruit. — Racontons en peu de mots les nouvelles tribulations qu'elle a subies pendant le mois écoulé.

*L'Indépendant des Pyrénées orientales*, en rendant compte d'un procès, attribue mal à propos à M. Bresson, avocat général, des paroles qu'il n'avait pas prononcées;

le lendemain, il s'aperçoit de son erreur et la répare; il fait plus, son rédacteur s'excuse auprès de ce magistrat, rien ne fait: on traduit le gérant et le rédacteur qui s'était imprudemment offert, devant la Cour de la Seine, et on les condamne l'un à un mois de prison et 1,000 d'amende, l'autre à trois mois et 3,000 fr.

*Le National* est condamné, le 15 décembre, à 8 mois de prison et 6,000 fr. d'amende pour une phrase d'un article oublié pendant vingt jours, et quoi qu'il ait été acquitté pour un autre article, dans lequel le ministère public trouvait trois délits. Nous admettons que la phrase fut offensante: est-ce qu'une amende de 25 fr. à 50 fr. ne suffit pas pour un délit de presse échappé à la chaleur de l'improvisation? Les jurés ne doivent pas se préoccuper de l'application de la loi, mais en vérité, en présence de pénalités pareilles, hors de toute proportion avec la criminalité, n'est-ce pas forcer un honnête homme à enfreindre cette disposition de la loi?

*L'Indépendant de l'Ouest*. Oh! pour le coup, c'est un peu trop fort! un arrêt de la Cour d'Angers, du 7 décembre, le supprime simplement, sous prétexte de fausse déclaration. Pourquoi? parce que son gérant n'a pas une capacité intellectuelle suffisante et pas assez de fortune pour avoir fourni de ses deniers sa part du cautionnement. Ainsi la Cour d'Angers se croit en droit de scruter la fortune des citoyens, lorsque la loi se borne à exiger que le versement soit fait en leur nom; elle se croit en droit de délivrer des brevets de science ou d'ignorance, lorsque la loi ne parle que de la capacité civile. La Cour de cassation, nous l'espérons, fera justice d'une semblable prétention.

**SIMPLE RAPPROCHEMENT.** — On vient de voir *le National* condamné à huit mois de prison pour une phrase. Un nommé Pès, convaincu de traitements affreux sur un enfant de 6 ans, a été condamné le 22 décembre à trois mois de prison. C'est peut-être légal, mais est-ce juste? Il nous semble que pour être conséquent et garder une proportion équitable entre le délit et la peine, il aurait fallu condamner cet homme au moins à mort.

**CYNISME.** — Le *Journal des Débats* contenait le mois dernier l'annonce suivante: « Un jeune homme bien élevé désire se marier ou une place près d'une dame ayant de la fortune. S'adresser, etc. — C'est la seconde fois que nous trouvons ce journal en flagrant délit d'immoralité: la première fois c'était une terre à vendre, et l'acquéreur avait la certitude d'être élu député!

**MARIE-LOUISE** est morte le 17 décembre à Parme. Si la veuve de Napoléon fut restée digne de lui nous aurions des larmes pour sa mémoire; mais, abdiquant tout souvenir glorieux, toute idée généreuse, elle a méconnu la France et la liberté. Vassale de l'Autriche, les patriotes italiens s'unissent aux patriotes français pour maudire la duchesse de Parme.

#### M. TERME. — SES FUNÉRAILLES.

Lorsqu'un homme meurt, quelque éminentes qu'aient été ses fonctions, nous interrogeons sa vie pour savoir si la justice veut que nous fassions son éloge, ou que nous censurons sa conduite. Nous comprenons le respect que l'on doit à la cendre des morts, mais nous ne pensons pas qu'il faille louer, lorsqu'ils ne sont plus, ceux qu'on a dû blâmer pendant leur vie. Néanmoins nous saurions nous taire et respecter des douleurs légitimes, si des écrivains sans pudeur ne venaient nous forcer à protester contre leurs ridicules ovations.

M. Terme, député et maire de Lyon, est mort le 8 décembre, dans l'exercice de ses fonctions, et voici *le Rhône*, *le Courrier de Lyon*, luttant à l'envi pour faire de cet homme un citoyen recommandable. Enchérissant sur eux, un petit journal d'annonces, *le Lyonnais*, fait de cette mort une calamité publique. Un autre journal propose de débaptiser la rue Centrale pour l'appeler *rue Terme*.

Le conseil municipal prend une délibération unanime, est-il dit, pour que les obsèques de ce fonctionnaire aient lieu aux dépens de la ville.

Nous laisserons la presse prostituer son encens, mais nous examinerons le vote du conseil municipal. Ou il existe une loi en vertu de laquelle les funérailles des maires doivent être faites aux dépens des villes, et en ce cas nous n'avons rien à dire, car la question pécuniaire importe peu, ou cette loi n'existe pas, et alors le conseil municipal a voulu rendre un hommage exceptionnel à M. Terme. En ce dernier cas, nous dirons que les funérailles publiques, aux dépens des cités, sont le plus grand honneur qui puisse être rendu à un citoyen, par conséquent nous avons le droit de rechercher si le maire de Lyon a mérité cet honneur. Il nous en coûte de le dire si près d'une tombe, mais nous manquerions à notre devoir en gardant le silence, nous disons: **NON.**

Comme homme privé, comme médecin, M. Terme est sur la même ligne qu'un grand nombre d'autres, et aucune distinction ne lui était due.

Comme maire, son administration se résout en une demande d'emprunt de 1,900,000 fr., et cet emprunt n'a pu avoir lieu faute de prêteurs. Est-ce une administration bien louable que celle qui arrive à un tel résultat?

Comme homme public, M. Terme, libéral sous la

restauration, promoteur de l'enseignement mutuel, allant même jusqu'au St-Simonisme, est venu s'enterrer dans le cloaque du juste-milieu. Député, le ministère l'a compté au nombre de ses serviteurs dévoués quand même, et il a voté... l'indemnité Pritchard.

Pourquoi nous force-t-on à rappeler de pareils souvenirs ? Nous concevions que la ville rendit les honneurs de funérailles publiques à de grands et bons citoyens comme MM. Coudere, Lortet et quelques autres, lorsqu'ils paieront à la nature le fatal tribut, mais à M. Terme ! c'est trop fort.

**MAIRIE DE LYON.** — Le ministère n'osant pas donner M. Clément Reyre pour successeur à M. Terme, lui laissera, dit-on, faire par intérim les huit mois de mairie qui restent, jusqu'au renouvellement partiel du conseil municipal. On lui prête encore le projet de diviser, à cette époque, la ville de Lyon en quatre mairies et de nommer un préfet de police comme à Paris. — Nous aurons à examiner et ce projet et l'intérim prolongé de M. Reyre ; nous le ferons dans un prochain numéro.

Le collège électoral de Villefranche est convoqué pour le 15 janvier, par suite du décès de M. Terme.

#### LE PONT AÉRIEN ET LES PROPRIÉTAIRES DE BOURGNEUF.

Il est vraiment singulier de voir de quelle manière se conduit l'autorité envers les propriétaires du quartier Pierre-Scise. Un pont aérien doit être construit et reposé sur les deux coteaux, mais comme une semblable construction offre des chances de dépérissement pour les propriétés placées au-dessous, les propriétaires ont mis opposition à l'exécution du projet. Afin de faire cesser cette opposition des agents officiels sont venus promettre de faire l'acquisition de ces immeubles pour faire un perron, mais seulement après la construction du pont, c'est-à-dire quand la défaveur permettra d'acheter à vil prix. Nous devons tenir en garde les propriétaires ; qu'ils se rappellent les promesses dont on les a leurrés, lorsque le quai a été refait ; qu'ils n'oublient pas les tentatives de l'administration municipale, ces temps derniers, au sujet des perrons et ne renouent à leur opposition, qu'après avoir été légalement indemnisés. S'il ne faut pas empêcher les améliorations, il ne faut pas qu'elles se fassent aux dépens de simples particuliers qui seraient sacrifiés exclusivement dans l'intérêt des spéculateurs

Auguste MORLON.

Lyon, 5 décembre 1847.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis huit mois la ville de Condrieu (Rhône), n'a point de maire. Ce n'est pas nier le mérite des hommes honorables qui la dirigent que de déclarer que des administrateurs provisoires, craignant d'outrepasser leurs pouvoirs, n'ont point d'initiative, sont toujours paralysés, et qu'une autorité si précaire ne peut rien faire d'important pour le bien du pays.

Quant au choix à faire, l'administration supérieure sait très bien quel est celui que la population appelle de tous ses vœux.

Beaucoup d'habitans de Condrieu, mon pays, se plaignent de cette situation anormale et désirent qu'elle finisse bientôt.

C'est avec plaisir que je suis leur organe, car dans ce temps d'indifférence et de pusillanimité c'est faire acte de bon citoyen que de rappeler le pouvoir à plus de sollicitude.

J'ai l'honneur, etc.

Jh. LENTILLON.

P. S. Je viens d'apprendre que le maire de Condrieu vient d'être nommé et comme vous le pensez bien celui que le vœu unanime des habitants désignait a été exclu. Cet honorable citoyen je ne crains pas de le nommer, était M. Vialot, homme indépendant et seul capable de réunir par un lien commun les deux parties si distinctes de la ville de Condrieu, la population riveraine ou maritime et la population bourgeoise. A sa place on a nommé M. Remilleux, notaire, homme tout à fait bien pensant ; mais comme il y a déjà deux notaires au sein du conseil municipal je doute que ce soit un choix judicieux.

On offre un emploi honorable, avec un traitement fixe et d'autres avantages, à une personne domiciliée dans le département, qui aurait quelques connaissances en agriculture et pourrait donner la garantie d'une bonne gestion. Ecrire à M. Magnant, rue de Choiseul, 8, à Paris. (Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.)

Au moment de la publication des rôles des Contributions directes pour 1848, nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur rappelant que M. DUPÉROU, directeur en retraite de cette administration, se charge de toutes les réclamations et de la suite de toute les affaires administratives.

Ses bureaux sont toujours place de l'Herberie, 5, au 2<sup>e</sup> étage.

On nous prie d'insérer la note suivante.

Nous soussignés Claude Desportes et demoiselle Euphrosie Peyron, demeurant à la Guillotière, place St-Louis, 2, reconnaissons et déclarons que la compagnie d'assurances *L'Aigle*, dont les bureaux sont à Lyon, place des Terreaux, 3, nous a indemnisé, sans aucune contestation, de la valeur des dommages qui nous ont été occasionnés par l'incendie du 25 novembre dernier, à raison soit des objets brûlés, soit des frais de déménagement, soit des objets que nous déclarons avoir été perdus.

La Guillotière le 1<sup>er</sup> décembre 1847.

PEYRON, DESPORTES.

#### DE LA RUE CENTRALE ET DU PROJET DE LA CONVERTIR EN PASSAGE COUVERT.

Depuis quelque temps il est question de faire de la rue Mercière un passage à l'instar de celui de l'Argue et de l'Hôtel-Dieu, et à cet effet le *Courrier de Lyon* a consacré plusieurs articles, mais, il me semble que la question n'a pas été envisagée sous toutes les faces. — Les deux passages que je viens de citer sont construits d'une manière uniforme, c'est-à-dire que toutes les maisons sont au même alignement, et que d'un bout du passage on voit l'autre ; aux deux extrémités seulement les bâtiments sont de quatre ou cinq étages, tous les autres n'en ont que deux, et enfin la longueur du passage est restreinte à un parcours de cinq minutes, conditions qui n'existent pas dans la rue Mercière qui est tortueuse, pleine de recoudes, et où les maisons ont divers alignements. La rue est extrêmement longue, et son parcours ne peut se faire en moins d'un quart-d'heure ; tous les bâtiments sont de quatre et cinq étages ; ainsi donc je crois qu'il y a impossibilité de faire de la rue Mercière un passage, car, de quel aspect serait pour les locataires des étages supérieurs la vue des vitreaux ? Ensuite les propriétaires pourraient s'attendre à voir désertier cette rue par tous les industriels et les marchands en gros ; car, si les voitures ne devaient y passer que matin et soir, les commerçants qui reçoivent des ballots à toute heure de la journée ne pourraient pas se loger dans les magasins ni aux étages des maisons de la rue Mercière ; en conséquence, par ce mode, la rue Centrale acquerrait d'autant plus que les propriétaires de la rue Mercière en auraient fourni les moyens. Pour preuve de ce que j'avance, je ne veux que citer la nature du commerce exercé dans les deux passages de l'Argue et de l'Hôtel-Dieu : sont-ce d'autres que des orfèvres, des blimbotiers, des marchands de nouveautés, des tailleurs, des restaurateurs et des cafetiers, professions qui ne comportent pas de recevoir et d'envoyer des ballots de marchandises ? ensuite les étages des maisons de la rue Mercière ne pouvant être habités par des bourgeois, ni seulement par des personnes qui louent les magasins comme dans les deux passages précités, je me crois donc fondé à croire que les propriétaires doivent se borner, pour conserver autant que possible le commerce dans cette rue, à l'améliorer de leur mieux, soit en reculant la façade de leurs maisons, soit en changeant les vieilles dispositions de leur intérieur, soit enfin en y apportant des commodités qu'on trouve dans les nouveaux bâtiments, tels que l'éclairage, des eaux dans les cuisines à l'aide de conduits, etc., et en tenant les prix de location à un taux raisonnable. Telles sont les observations que je crois nécessaire de publier.

Auguste MORLON.

**AFFAIRE DE MARGNOLE.** — Cette affaire qui a produit une si grande émotion dans la population lyonnaise, et qui accuse un vice profond dans l'organisation sociale, a été réduite par la justice aux simples proportions d'un délit correctionnel. Elle a été jugée le 4 décembre, et le tribunal s'est borné à condamner la demoiselle Denis à cinq francs d'amende pour tenue illégale d'un établissement primaire, et à ordonner la fermeture de cette monstrueuse providence. La demoiselle Denis, le sieur Denis et la fille Auberger, ont été acquittés sur le chef bien autrement grave d'excitation à la débauche et d'outrage à la pudeur. La question d'obscurantisme et de bigotisme n'aurait pas été moins importante à résoudre. Indépendamment de la tenue illégale d'une école primaire, il serait bon de savoir si celui qui se rend coupable de ce délit ne commet pas un crime lorsqu'il abuse de la simplicité de jeunes enfants pour les soumettre à des pratiques ridicules, pour obscurcir et corrompre leur intelligence. M. Pictet, d'abord compris dans les poursuites, n'a pas craint, lui médecin, ce qui suppose un homme éclairé, d'avouer qu'il croyait à l'action de l'esprit des ténèbres dans le pensionnat soumis à sa surveillance. — Nous ne nous appesantirons pas davantage sur cette affaire dont notre cadre ne nous permet pas de reproduire le compte-rendu exact, tel qu'il a été publié dans le *Censeur* du 6 décembre, et nous nous bornons à appeler l'attention publique sur la déposition des témoins. Nous comprenons les motifs qui ont dirigé l'instruction et amené ce résultat, mais nous ne comprendrions pas que l'autorité avertie ne fit ce qui est en son pouvoir pour prévenir le retour de pareils scandales.

On nous prie d'insérer la note suivante.

Le jeune Berthelier s'étant évadé de la maison de l'abbé Collet l'a fait appeler au conseil des prud'hommes et M. Collet s'est désisté de tous ses droits. Cet élève avait atteint l'âge de 19 ans sans avoir fait sa première communion et était dans un état de malpropreté excessive.

Croix-Rousse le 7 décembre 1847.

GUINET, prud'homme.

#### CONSEIL DES PRUD'HOMMES (1).

Audience du 24 novembre. — M. Brisson, président.

La partie qui a obtenu une décision conciliatoire, demeurée sans exécution, doit faire réinviter à comparaître, sous peine de voir les frais de citation rester à sa charge. Le coût de l'assignation n'étant dû que par la partie qui a fait défaut sur invitation.

Ainsi jugé entre Beaugé et Dufour.

Audience du 1<sup>er</sup> décembre. — M. Brisson, président.

La disparition de l'élève de chez son maître et les allégations du père de famille, qu'il n'a pu retrouver son fils, même pendant les délais accordés par le Conseil pour procéder à sa recherche, ne dispensent point de payer au chef d'atelier des indemnités de nourriture.

Ainsi jugé entre Gonnard, chef d'atelier, et Chifflet père.

Les pièces de velours données à tisser au chef d'atelier, sans stipulation de prix, doivent être payées au même prix que les précédentes.

Ainsi jugé pour Collet, fabricant de velours, réclamant contre une diminution de vingt-cinq centimes faite sans motif, et même sans avertissement verbal par Morier et Roche.

Le négociant qui fait monter un métier et refuse, sans motif légitime, de continuer à occuper le métier, doit défrayer le chef d'atelier de ses frais de montage.

Dubuis réclamait l'exécution d'une sentence arbitrale, qui lui allouait huit francs à titre de défrayement pour disposition d'un métier de gilets. Dumas et Bonnardel, négociants, se refusent à payer cette somme, se fondant sur ce que leur pièce aurait été mal tissée et avec lenteur.

Le conseil, attendu qu'il résulte de l'examen de la pièce que la malfaçon doit être imputée à la qualité inférieure de la soie, a maintenu la sentence arbitrale.

Cette affaire donne une idée des misères et des entraves qu'éprouvent les ouvriers. Il a fallu à Dubuis comparaître à trois audiences pour obtenir le remboursement d'une somme de huit fr., et cela lorsqu'il aurait pu se faire payer un supplément de façon pour surcroît de travail occasionné par l'infériorité des matières.

Audience du 8 décembre. — M. Bertrand, président.

Le conseil des Prud'hommes est-il compétent pour décider sur la demande en indemnité pour cause d'inexécution d'une convention faite entre un contre-maitre et un manufacturier, lorsque cette convention a été faite par suite de la vente d'un atelier par son propriétaire se plaçant, en même temps, en qualité de contre-maitre chez l'acquéreur ? non.

Cornet demandait à résilier les conventions qu'il avait faites avec Frédière pour trois années, ensuite de la vente de son atelier. Il était devenu contre-maitre, aux appointements de deux mille fr. par an. Il se fondait sur l'inconduite de Frédière, qui aurait dérangé ses ouvrières, et offert de rendre l'atelier contre les sommes payées. — Le défendeur avait conclu à ce que la totalité de ses appointements de trois années, soit six mille fr., lui fussent payées à titre d'indemnité pour déplacement ainsi que pour la reprise de son atelier, dont les ustensiles sont usés.

Attendu que les conventions entre Cornet et Frédière ne sont point de la nature de celles qui résultent des rapports entre le contre-maitre et le chef d'atelier, mais dérivent d'un contrat de vente, le conseil se déclare incompétent.

Le graveur, dont l'associé a stipulé un prix avec un négociant pour graver un dessin pour impression, ne peut réclamer un prix supérieur à celui consenti, lors même que la livraison de l'objet a lieu postérieurement à la dissolution de la société.

Chalomet, graveur, réclamait à Briéry, négo-

(1) Nous réitérons au rédacteur du *Moniteur des Conseils des prud'hommes* l'invitation de citer la *Tribune lyonnaise* à laquelle il emprunte le compte rendu du Conseil de Lyon. — Nous ne nous plaignons nullement de cet emprunt ; nous l'en remercions au contraire, et s'il ne nous a pas été jusqu'à ce jour possible de répondre aux différentes observations qu'il a faites très souvent avec justice, toujours avec science et bonne foi, nous espérons pouvoir le faire plus tard. En attendant, nous ne doutons pas que si notre première réclamation lui a échappé, il aura égard à celle-ci.

çant, la somme de quatre-vingt-cinq francs, montant d'une gravure pour impression. Briery justifie d'une convention avec l'associé de Chalomel, laquelle un prix moindre.

Attendu la convention faite par l'un des associés, le conseil dit que la somme de soixante francs sera payée par Briery.

Audience du 13 décembre.

Aucune des causes appelées n'a reçu de solution.

#### LE COMMUNISME AU BANQUET REFORMISTE DE VIENNE.

Dans le banquet de Vienne, où il y avait une grande quantité de notabilités et où il n'y avait vraisemblablement que des électeurs, il s'y est dit des choses qu'on peut trouver extraordinaires dans la bouche de gens qui doivent avoir les préjugés de leur position, car la politique et une espèce de socialisme *innomé* (car il ne procède d'aucun symbole) y ont eu des organes éloquentes. Mais le communisme qui se présente avec une doctrine formulée a été rigoureusement exclu; au moins n'aurait-on pas dû l'attaquer puisqu'il ne pouvait se défendre. M. Tranchant, président du tribunal civil de Bourgoin, dont le discours est généralement d'une grande indépendance, eût pu se dispenser de dire, en parlant des communistes: « Si ses orateurs ne veulent employer que la persuasion pour amener la communauté des biens, nous n'y voyons aucun inconvénient; s'ils persuadent aux riches qu'ils doivent distribuer leur fortune aux pauvres, ils seront supérieurs en éloquence à nos meilleurs prédicateurs, voilà tout; s'il entendent employer la violence, il n'y aura rien de nouveau. Tous les jours les gens qui n'ont rien veulent partager avec ceux qui ont; à toute heure ceux qui ne font rien essaient de s'approprier, par la ruse ou par la force, les fruits du travail d'autrui. Le code pénal a été fait pour les empêcher de réussir; il y a en outre une gendarmerie et dix millions de propriétaires. — Nous venons de citer textuellement, et nous sommes étonnés qu'un grave magistrat parle si légèrement de choses qu'il ne connaît pas. C'est être par trop *Tranchant*, le jeu de mots est venu malgré nous. Cette assimilation du communisme au vol est une chose que nous ne savons comment qualifier. Les communistes n'ont jamais voulu le bien d'autrui; ils veulent seulement la jouissance des biens en commun, ou si l'on aime mieux, les productions par tous et pour tous. Le bien-être désiré serait, il est vrai, en faveur des déshérités de la fortune, mais ce n'est pas de la propriété d'autrui qu'ils s'approprieraient, car c'est la classe laborieuse qui produit et donne de la valeur à la chose produite dont elle n'a qu'une faible part. Oui, monsieur Tranchant! les propagateurs du communisme veulent venir à l'application de leur théorie par la persuasion, et lorsque la majorité sera acquise à cette réforme sociale, la minorité devra se soumettre. Nous n'avons pas aujourd'hui à nous préoccuper de ce qui arrivera si elle refuse.

M. Tranchant croit aussi que les électeurs à deux cents francs abdiquent par la réforme électorale demandée par eux; en 1830, ceux à 500 francs et ceux du double vote, auraient donc abdicqué! Non certes, puisqu'ils sont restés inscrits sur les listes électorales, et ont joui du même droit que ceux à 200 fr., seulement le droit a été plus généralisé. Il semblerait que ce serait plutôt le peuple qui aurait abdicqué en 1789 et en 1850, mais cette abdication a été involontaire et aujourd'hui il proteste. Tout homme est citoyen, donc tous doivent avoir le droit de prendre part à l'organisation gouvernementale par l'expression de leur vote.

Auguste MORLON.

#### ENCORE LE POPULAIRE.

M. Cabet a répondu dans son numéro du 28 novembre seulement à nos articles de septembre (sur l'émigration icarienne), et d'octobre (sur la lettre d'un colon de la Pointe-à-Pitre, en faveur de l'esclavage), mais il n'a fallu rien moins que notre mise en demeure contenue dans notre avant-dernier numéro pour déterminer le rédacteur du *Populaire* à rompre le silence. On avouera que M. Cabet a pris le temps de la réflexion, car nous ne voulons pas croire que, par cette réponse *in extremis*, il ait voulu nous mettre dans l'impossibilité de lui répondre en temps utile, ainsi qu'il est arrivé, le numéro de décembre étant sous presse lorsque le *Populaire* nous est parvenu.

Nous avons cherché vainement un argument quelconque, bon ou mauvais, dans la longue réponse de M. Cabet, qui ne contient pas moins de deux colonnes. Nous clorons donc une polémique oiseuse, parce que nous ne craignons pas de le répéter: il n'est jamais entré dans notre pensée d'attaquer ni M. Cabet, que nous estimons pour ses services passés, ni le communisme, que nous regardons simplement comme une erreur générale. En effet, que répondre à quelqu'un qui dit: *c'est mon opinion?* et c'est là tout ce que répond M. Cabet sur nos observations à l'égard de son projet d'émigration.

Quand à la lettre du colon de la Pointe-à-Pitre, nous répondrons pour MM. Morlon et Lardet, en même temps que pour la *Tribune*, que M. Cabet n'en comprend pas

la portée, puisqu'il n'y voit qu'une antithèse entre le sort des esclaves et celui des prolétaires français. A la Guadeloupe comme dans les autres colonies, les nègres sont non-seulement privés de la liberté (ce qui est une chose odieuse), mais assujettis à des châtimens infâmes, et le prétendu prolétaire qui a écrit le contraire en impose, c'est le terme le plus honnête dont nous puissions nous servir. Cette approbation de M. Cabet est fâcheuse et permet aujourd'hui les suppositions de MM. Lardet et Morlon, que nous trouvons alors exagérées; elles n'étaient que prématurées. Nous clorons donc encore sur ce chef, le débat, car nous sommes affligés que M. Cabet n'ait pas purement et simplement désavoué une lettre pareille.

**COMMUNISME.** — Au moment où cette doctrine, qui s'est fait jour dans les banquets réformistes, allait subir l'examen de la presse démocratique, le pouvoir intervient et rend toute discussion impossible. Sous prétexte que les communistes de Saint-Quentin se seraient réunis, il transforme une réunion accidentelle en société secrète; il fait plus, il englobe M. Cabet dans cette poursuite et vient chercher des éléments du délit, imaginé par lui, dans les moyens dont le rédacteur du *Populaire* se sert, comme tous ses confrères, pour propager son journal et en même temps acquérir des adhérents à sa cause. *L'émigration en Icarie* n'est plus attaquée, comme nous l'avons fait, au nom des principes et de l'intérêt de la classe ouvrière, mais comme déguisant une association illicite. Tout cela est odieux et M. Cabet, nous l'espérons, sortira vainqueur de cette lutte, mais jusques-là nous sommes obligés de nous abstenir de toute attaque la plus légère contre une doctrine que nous persistons à croire erronée. Jusques-là nous nous voyons contraints de faire cause commune avec M. Cabet. Il ne s'agit plus de savoir s'il se trompe; c'est un citoyen éminent que l'on persécute et avec lui toute une opinion généreuse. Nous ne pensons pas nous abuser en disant que M. Cabet peut compter sur tout le parti démocratique; ce parti commettrait une lâcheté s'il le laissait isolé en face de l'oppression. Déjà la *Démocratie pacifique* lui a tendu la main au nom de l'école phalanstérienne, malgré leurs dissidences; le *National* et la *Réforme* viennent d'en faire autant.

— On comprendra que par ce motif, mais par ce motif seul, nous aurions supprimé notre réponse au *Populaire*, si elle n'eût déjà été imprimée.

#### DES CAUSES DU MALAISE SOCIAL.

Suite; v. p. 95.

##### PROPAGANDE RÉVOLUTIONNAIRE.

C'est donc comme étant un principe sans lequel l'évolution de l'humanité vers Dieu ne pourrait avoir lieu, que nous allons envisager la *propagande révolutionnaire*. Pour cela il nous faut parler de l'une des passions les plus nobles de l'humanité, l'amour de l'ordre. C'est l'ordre qui engendre l'harmonie. Cette passion a reçu le nom d'*unitéisme*.

L'UNITÉISME est la dernière loi du progrès et nous y tendons sans cesse. Pourquoi? C'est que l'unité est l'ordre moral. Le souverain bien est absolu; il est *un*, le progrès sera accompli lorsque le souverain bien sera obtenu.

On a donc, avec raison, donné le nom d'unitéisme à cette phase de civilisation dans laquelle le progrès humanitaire, c'est-à-dire physique et moral, ayant terminé sa tâche, en ce qui concerne notre univers, sera arrivé à son apogée. La fraternité régnant alors sur notre globe, parce que la justice lui aura préparé les voies, il y aura harmonie complète. Peissent nos neveux arriver bientôt à cet âge d'or! N'oublions pas que le progrès n'étant pas Dieu, mais un agent de Dieu, est nécessairement fini dans son immensité, quel que soit le cercle qu'il parcourt, il a nécessairement un terme. Ce terme que nous ne pouvons comprendre et par conséquent définir, nous a paru devoir être l'absorption de l'humanité en Dieu, c'est-à-dire la transformation de l'espèce humaine en une autre d'un rang plus élevé, suivant la parole de l'apôtre Paul: *In Deo vivimus, movemur et sumus*. Nous n'insisterons pas sur cet ordre d'idées purement métaphysiques.

La loi de solidarité dont nous avons parlé a sa base dans la fraternité humaine, et l'unitéisme pour but. Pour arriver à ce but il faut donc l'initiation successive des hommes et des peuples. Tant qu'un seul homme, un seul peuple resteront en dehors de la communion générale, l'unitéisme ne saurait régner sur notre globe. De là résulte la nécessité de la propagande d'homme à homme, de peuple à peuple.

De même que les hommes ont vu surgir au milieu d'eux des initiateurs, Moïse, Zoroastre, Confucius, Orphée, Platon, Socrate, Jésus-Christ, etc., l'humanité a eu des peuples tels que l'*Inde*, l'*Egypte*,

la *Judée*, *Athènes* et *Rome* qui ont eu une mission semblable.

C'est à LA FRANCE qu'est dévolu aujourd'hui ce rôle glorieux d'initier les autres peuples par la propagande des doctrines démocratiques fondées, nous l'avons prouvé, sur la justice. Que les nations ses sœurs lui en sachent gré et hâtent le jour où, des glaces du pôle aux feux brûlants du tropique, unies par un symbole commun, sous le drapeau de l'unitéisme, elles pourront saluer religieusement le progrès dans un agape fraternel.

Mais il est une loi fatale qui veut que l'initiateur soit sacrifié par l'initié, loi fatale dont les peuples et les hommes que nous venons de citer nous offrent de si mémorables exemples! Puisse-tu, ô France, y échapper!

Quoi qu'il en soit, et sans nous préoccuper d'un avenir insondable, disons que tous les peuples, à raison de la loi de solidarité et pour arriver à l'unitéisme, doivent entrer dans la communion générale qui clora la marche du progrès. Que tous soient donc initiés! l'inférieur par le supérieur; la Pologne, la Suisse, l'Espagne, l'Italie par la France; l'Allemagne par la Suisse; la Russie par la Pologne; les continents nouveaux par la jeune Amérique!

L'ANGLETERRE avait aussi cette mission d'initier les peuples avec lesquels elle est en contact; elle l'a perdue pour avoir méconnu la loi divine en matérialisant le progrès, en substituant l'égoïsme aux nobles inspirations de la conscience humaine. La France, jusque à ce jour, s'est conservée pure du culte de Baal. Si jamais elle cédait à la tentation des intérêts matériels, si elle oubliait la loi du sacrifice et du dévouement, elle aussi déchoirait et Dieu choisirait une autre nation pour garder le verbe sacré. Dût-elle périr par suite de cette loi fatale que nous avons pressentie, la France doit, comme le Christ, repousser les dons de Satan.

La propagande démocratique nous apparaît maintenant comme le fait d'une mission providentielle: elle a lieu par la parole et par le fer.

Par la parole! ô France! ils sont nombreux les apôtres sortis de ton sein. Tes savans, tes artistes, tes littérateurs, tes marchands eux-mêmes ont plus encore que tes soldats, révolutionné le monde.

Par le fer! que de sang tes enfants ont répandu pour accomplir la loi divine.

La lave sortie de la *Montagne* française a creusé au loin de profonds sillons. Partout la propagande révolutionnaire a suivi l'étendard tricolore. Le général BONAPARTE, après avoir réveillé les échos du Tibre et la molle Parthénope, porta cette propagande avec lui en Orient. Devenu empereur il la porta jusqu'aux sources du Guadalquivir, jusqu'aux frimas glacés du Nord. Consolez-vous, mânes de nos guerriers! votre sang n'a pas coulé en vain. Soyez aussi apaisées, nations, victimes des maux de la guerre! Comme le laboureur qui déchire le sein de la terre pour y déposer des germes féconds, l'invasion de la France révolutionnaire vous a donné le germe d'une riche moisson de liberté.

NAPOLEON! salut! ton nom glorieux traversera les âges. Mais,

Tu régnerais encor si tu l'avais voulu!  
Fils de la liberté, tu détronas ta mère.  
Armé, contre ses droits, d'un pouvoir éphémère,  
Tu croyais l'accabler, tu l'avais résolu;  
Mais le tombeau creusé pour elle  
Dévore tôt ou tard le monarque absolu.  
Un tyran tombe ou meurt, seule elle est immortelle(1).

Tu as expié ton erreur coupable, Charlemagne du 19<sup>e</sup> siècle! paix à ta cendre, car tu as subi la loi de l'initiation. Ta chute, déplorable pour l'orgueil national, ne fut point sans raison d'être au point de vue de la providence. Les barbares qui se ruèrent sur le grand empire, lorsque ton aigle abattu cessa de le protéger, ont remporté plus d'idées libérales qu'ils n'ont consommé de grains de blé.

Les nobles débris échappés à Waterloo ont, à leur tour, en fuyant les sanglantes représailles des Bourbons, porté la propagande révolutionnaire dans des lieux où, sans ce désastre, elle ne serait jamais parvenue.

Nous avons maintes fois flétri cette époque appelée RESTAURATION, et cependant nous reconnaissons qu'elle avait aussi sa raison d'être. Elle produisit deux effets salutaires: par la réaction qu'elle introduisit, elle apprit à la génération contemporaine la valeur du trésor inestimable légué par ses pères et dont elle jouissait avec ingratitude;

(1) Casimir DELAVIGNE, XI<sup>e</sup> Messénienne.

elle apprit aussi à l'aristocratie combien était grand l'empire du droit, puisque, malgré le défaut de sanction, quoique privés de la force gouvernementale, les principes proclamés en 89 étaient tout puissants contre elle. Par la paix, la Restauration aida à la propagande révolutionnaire en rapprochant les peuples que les maux de la guerre avaient exaspéré.

L'EMPIRE était tombé parce qu'il avait voulu agir contre le principe qui l'avait élevé. Tant qu'il s'était borné à organiser la démocratie et à limiter sa part au pouvoir, afin qu'elle s'essayât, par l'ordre, à garantir ses conquêtes, on avait applaudi; mais l'ange du progrès voila sa face lorsque Napoléon, abaissant les faisceaux consulaires au niveau d'un trône, échangea le manteau du soldat d'Arcole contre la pourpre des rois. Napoléon, au lieu de rappeler la foi religieuse, avait ressuscité le pouvoir sacerdotal et, de faute en faute, il en vint à reconstituer l'aristocratie en faisant, sur le fossé creusé par la Convention, un pont pour que les abus de l'ancien régime pussent passer et faire invasion dans la société nouvelle. Alors Napoléon, tout grand qu'il était, ne fut plus qu'un vulgaire conquérant; il succomba, comme ces prophètes auxquels Dieu retirait son esprit.

La Restauration eut la sottise de ne pas s'apercevoir du travail intellectuel des peuples; elle crut que la paix avait totalement énervé les âmes et que les bienfaits de l'industrie florissante, en surexcitant les intérêts matériels, avaient éteint les mâles inspirations de la démocratie. Parce qu'elle n'avait pas marché, elle pensa que le progrès humanitaire s'était arrêté ou s'était transformé en cupide marchand. Insensée qui voulait renouer la chaîne des temps et ne voyait pas que son pouvoir n'avait plus de base, puisque le dogme de la légitimité avait disparu! Insensée qui oubliait que ce dogme avait été un long mensonge et que, la vérité s'étant fait jour, il ne pouvait renaître. *Quos vult perdere Jupiter amentat.*

Trois jours suffirent pour que la démocratie reprenit son empire, car son droit étant écrit il lui suffisait de l'invoquer. 1830, usant d'un mépris plus grand que 93, chassa loin du sol de la patrie les derniers rejetons de celui qui avait dit insolument : *l'état c'est moi.*

Afin de bien prouver que la base du pouvoir était changée, un nouveau roi fut élu. Il fut pris près du trône; non, comme l'ont dit de plats valets, pour créer une *quasi légitimité*, assertion ridicule, car un pouvoir ne peut davantage être *quasi légitime* qu'une chose ne saurait être *quasi juste*, mais par suite de cette loi de transition, dont nous avons déjà parlé et à laquelle les hommes que la Providence conduit à leur insu, rendent toujours involontairement hommage. M. Dupin aîné a dit avec raison que LOUIS-PHILIPPE avait été élu roi des Français quoique Bourbon et non parce qu'il était Bourbon, mais il n'a pas énoncé la loi morale à laquelle la nation a obéi et c'est pourquoi nous avons dû la rappeler.

La mission du nouveau roi fut de prouver que la démocratie n'était pas la guerre, et, continuant l'œuvre de la restauration, de reconcilier l'Europe avec la France; de consolider, par la paix, les principes vainqueurs en 1789 et de leur permettre de se manifester de nouveau en rompant le silence que la réaction Bourbonnienne leur avait imposée. Nonobstant les résistances de l'aristocratie, cette mission s'accomplit en dépit d'elle et de ses fauteurs.

En ce moment nous n'écrivons pas pour telle ou telle opinion, et notre pensée, rendue plus grave, plane au-dessus des questions de parti.

Il ne faut pas croire que les dix-sept ans qui viennent de s'écouler soient une époque totalement stérile, malgré les hontes d'une paix sans gloire, malgré les tendances d'un pouvoir rétrograde, malgré la corruption qui ronge le corps social. Ces hontes passeront, ces tendances liberticides indiquent la nécessité de transporter à la démocratie les garanties que l'aristocratie a eues jusqu'à ce jour; cette corruption même est un bien, car elle met à nu les vices de la ploutocratie.

Soyons justes : grâce à cette période la France n'a plus été déshéritée de la gloire que la république et l'empire avaient projeté sur elle. Le nom du héros de notre âge n'a plus été proscrit et sa dépouille mortelle repose sur les bords de la Seine. Grâce à elle les vieux débris de la Convention ont pu revoir le soleil si doux de la patrie. Sur leurs

tombes, nous leurs fils, héritiers de leurs doctrines, nous avons pu déposer une couronne civique et prononcer l'oraison funèbre de ces vieillards trois fois saints. Le drapeau tricolore a déployé de nouveau ses banderoles symboliques et le coq gaulois a éveillé les soldats morts à Jemmapes, à Marengo, aux Pyramides, à Wagram, à Mont-Saint-Jean et sur tous ces champs de bataille où, pendant vingt-cinq ans, aux accents de la Marseillaise, ils provoquèrent l'Europe à rompre les chaînes de la superstition et du despotisme.

Nous l'avouons avec douleur : la révolution de juillet n'a pas tenu ses promesses et cependant, confiante dans sa justice, elle fut pure de tout excès; terrible argument contre ceux qui croient à l'efficacité des révolutions pacifiques! Elle n'a pas répondu aux sympathies des peuples; au lieu de faire cause commune avec eux elle les a lâchement livré à leurs bourreaux couronnés. Cependant ne l'accusez pas, nations qui vous débattiez sous un joug odieux lui aurait été si facile de rompre! toi surtout, sœur bien-aimée, France du Nord, infortunée Pologne! tes citoyens, tes guerriers errans, mais toujours dévoués, reçoivent, par l'exil, l'initiation et le baptême démocratique. Comme la race de David, *la nationalité polonaise ne périra pas.* Un jour, fils des Jagellons! votre patrie vous sera rendue; mais c'est à l'aide de la France revenue à ses instincts révolutionnaires, de la Prusse acquise à la démocratie, en passant par l'Italie, la Suisse la Hongrie et la Bohême émancipées. Alors souvenez-vous que vous avez promis au monde *une liberté comme il n'en a jamais vu.*

Répétons-le: elle n'a pas été stérile cette époque que l'homme politique, impatient du temps présent peut bien maudire, mais que le philosophe doit apprécier. Le temps d'arrêt imprimé par le gouvernement de Louis-Philippe n'a pas été inutile à la propagande révolutionnaire et par conséquent à la cause du progrès. Nous allons le prouver. *(La suite au prochain numéro.)*

#### LA REVUE ANTHROPOLOGIQUE ET LA TRIBUNE LYONNAISE.

LA REVUE ANTHROPOLOGIQUE consacre, dans son dernier numéro, près de six pages à répondre à un article de *la Tribune*. Quoique nous soyons très sensibles à cet honneur, nous nous bornerons à une très courte réponse; notre cadre l'exige.

Si M. GUINAND aîné a été *panthéiste et panpsychiste* dans un discours prononcé à l'Athénée magnétique, et que nous avons publié; si M. NORDHEIM a *équivalentement abjuré la révélation mosaïque pour se jeter dans la morale universelle, un peu trop vague pour un bon israélite*, dans un discours également publié par nous; nous laisserons à ces messieurs le soin de répondre; cela les regarde. Si *la Revue* n'a pas voulu voir ni le parti jésuite, ni le parti légitimiste dans l'œuvre de saint François Xavier, cela prouve seulement qu'elle n'a pas de bons yeux. Passons à autre chose : nous ne savons à propos de quoi elle introduit le fouriérisme avec ses *anti-lions, ses anti-tigres et son eau de mer devant se changer un jour en limonade sucrée*, mais nous lui reconnaissons parfaitement le droit de ne pas être séduite davantage par les théories socialistes du fouriérisme que par celles du communisme. Nous lui reconnaissons le même droit de ne voir dans les miracles du Christ qu'une action *théandrique* au lieu d'une initiation plus grande dans la connaissance des forces occultes de la nature ou magnétisme, ainsi que nous l'avons avancé. Tout cela serait une discussion intéressante sans doute, mais à laquelle nous n'avons pas le loisir de nous livrer en ce moment.

Quant à ce qui concerne nos opinions démocratiques et religieuses, ce n'est pas à notre insu que nous appuyons notre *démocratie* sur le droit divin, nos articles sur les *causes du malaise social* en font foi; mais nous ne faisons ni les rois ni les prêtres catholiques dépositaires ou représentants de ce droit divin. Voilà ce qui nous sépare complètement des rédacteurs de *la Revue*. Lorsque nous traiterons de l'organisation religieuse dans l'*ASTROLOGIE* (2e partie des *Causes du malaise social*), nous nous expliquerons amplement; il n'est pas convenable de gaspiller une discussion aussi grave. Nous renvoyons à la même époque notre réponse sur la question de savoir si la religion doit des prières aux suicidés, et nous ferons justice de cette anomalie qui permet au prêtre (c'est *la Revue* qui le dit) de *prier en secret, de dire même une messe privée pour ceux auxquels l'absoute publique est refusée.* Nous répondrons en même temps à l'attaque de *la Revue* sur ce que nous avons dit relativement à l'aumônier de St-Brieuc. Nous examinerons alors qu'elle doit être l'action de la religion sur l'enseignement, et nous arriverons probablement, nous le craignons, à des conséquences qui ne satisferont ni les universitaires ni le clergé. Nos réponses seront catégoriques et reli-

gieuses; il y a longtemps que notre profession de foi est faite : nous sommes religieux, mais nous n'admettons, dans toute religion, que deux dogmes : *l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.*

*La Revue* avoue que le prêtre, blâmé par nous pour avoir laissé loin derrière lui le convoi funèbre qu'il était chargé de conduire au champ du repos, a eu tort, cependant elle l'excuse par la crainte qu'il avait de compromettre sa santé; cela ne nous étonne pas, car elle n'a pas compris au nom de quel principe nous réclamions.

Reste, pour épuiser cette polémique, l'affaire de ce curé atteint d'une difformité, et auquel nous avons dit que les ordres devaient être retirés. *La Revue* continue ses plaisanteries, et nous demande si cela l'empêcherait d'aller se promener sur la place des Terreaux. Non sans doute, mais cela l'empêcherait d'officier et de prêcher, et il est bien évident que notre critique n'avait pas d'autre but. L'argumentation de *la Revue* ne roule que sur une équivoque; elle a trop d'esprit pour ne pas l'avoir compris; puisqu'il faut mettre, comme on dit, les points sur les *ii*, nous dirons que c'est en voyant cet ecclésiastique sur la place des Terreaux, où ses contorsions faisaient un spectacle pénible à voir, que nous avons pensé à l'inconvénient qu'il y avait de lui voir remplir les fonctions du sacerdoce. — Que ces fonctions soient indélébiles, nous le croyons, mais l'exercice peut en être suspendu, et nous n'avons pas entendu autre chose.

#### MAGNÉTISME.

Compte-rendu des séances données par M. BERLHE, à Dieu-le-fit (Drôme), le 1 juillet 1846 et jours suivants. (Suite, v. p. 91.)

Mais de tous les phénomènes qui ont eu lieu, aucun n'a plus vivement surpris que celui de la force d'attraction et de répulsion, démontrée d'une manière triomphante. On remarquait dans le moment qu'il eut son exécution, sur toutes les physionomies, cet air d'intérêt qu'excite une démonstration à l'état problématique, tandis qu'on voyait sur celle du magnétiseur cette joie calme et paisible, et de la satisfaction intérieure qu'on éprouve à la suite d'une difficulté vaincue ou à la vue d'un obstacle facile à surmonter. Les deux bras de la somnambule furent mis en catalepsie simultanément et prirent une direction horizontale. M. Berlhe présente aussitôt ses deux mains, mais sans que le contact eût lieu, à celles de la somnambule, et par un mouvement rétrograde de lui-même, parvient à la soulever presque de son siège, puis, par un mouvement opposé au premier, la repousse en sens contraire. Enfin il fait décrire à la main droite, puis à la main gauche, divers mouvements en sens opposé. Les deux membres, dociles instruments de sa volonté, suivaient machinalement l'impulsion qui leur était donnée. Il est inutile de dire que les yeux de la somnambule étaient assujettis par un bandeau qui ne pouvait lui permettre de distinguer les scènes qui avaient lieu. Un mouchoir de soie approché des bras leur faisait éprouver des convulsions vives dont la somnambule se plaignait douloureusement. Une montre d'or, que M. Berlhe n'avait point magnétisée, produisit un effet identique, mais une fois magnétisée, elle jouit de la propriété attractive. Ces deux phénomènes démontrent qu'il existe des rapports intimes entre le magnétisme animal et le magnétisme naturel, ainsi qu'avec l'électricité, fluides qui jouissent à un degré supérieur, de la propriété attractive et répulsive. Mais ce n'est point ici le lieu de faire ressortir ces rapports d'analogie.

Ed. GAZAN.

*La suite au prochain numéro.*

— *Les Arcanes de la vie future dévoilés ou l'existence, la force, les occupations de l'âme après sa séparation du corps, sont prouvées, etc.*, par Alph. CAHAGNET. — Cet ouvrage formera un vol. in-8° d'environ 500 pages, et sera publié au prix de 5 fr., aussitôt que 100 souscripteurs seront réunis.

On souscrit A PARIS chez l'auteur, rue Tiquetonne, 17, 17; A LYON, à l'Athénée magnétique, grande rue Ste-Catherine, 11, et au bureau de la *Tribune lyonnaise*.

#### SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON.

Séance du 22 décembre 1847.

Présidence de M. MENOUX.

25 membres sont présents. — Hommage est fait à la société par M. Bellin, de la part de M. Bouchartat, membre correspondant à Paris, de plusieurs exemplaires d'un poème intitulé : *Les progrès de l'astronomie.*

Sur la demande de M. Troya, membre correspondant à Naples et sur la proposition de M. Gregorj, la société décerne à l'unanimité le titre de membre correspondant à MM. le prince Marie Milano d'Ardeore, Xavier Baldacchini et le duc Nicolas Riaro Sforza, demeurant tous à Naples.

M. Martin-Daussigny communique à la société une dissertation iconographique sur la face du Christ.

M. Christophe lit un chapitre sur les Templiers, extrait de son histoire de la papauté après la translation du Saint-Siège à Avignon.

Seront entendus à quinzaine MM. Vingtrinier, Bellin, Servan de Sugny et de Boissieu.

**CONCOURS UNIVERSITAIRE.** — Par ordonnance du 24 septembre dernier, M. Savandy, ministre de l'instruction publique, a institué un concours pour la composition d'un *livre de lecture courante et d'exercice grammatical* destiné aux écoles primaires. Ce livre, qui ne devra pas contenir la matière de plus de 200 pages d'impression petit in-8, renfermera les notions usuelles de toute nature les plus propres à détruire les préjugés et les mauvaises traditions; à propager les connaissances les plus utiles dans toutes les conditions de la vie, à inspirer l'amour du devoir et le respect des lois, à former les bons citoyens, en un mot à améliorer les mœurs publiques. Le prix est une médaille d'or de 6,000 fr. — Des médailles de 500 fr. seront accordées aux auteurs des ouvrages qui, ne remplissant pas entièrement les conditions du programme, seront reconnus utiles et moraux. — Tous ces livres tomberont de plein droit dans le domaine public.

Les manuscrits devront être déposés sans nom d'auteur avec une devise seulement, au secrétariat du ministère de l'instruction publique avant le 1er janvier 1849. La devise sera reproduite avec le nom de l'auteur dans un bulletin cacheté qui sera déposé avec le manuscrit.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette initiative du ministre de l'instruction publique, car nous devons rendre justice à qui la mérite; mais nous craignons que, par le temps qui court, les concurrents ne se croient obligés, pour obtenir le prix, de répudier les principes démocratiques seuls capables de former de bons citoyens, et la prétendue amélioration des mœurs publiques se résoudrait à inspirer le servilisme monarchique.

**ACADÉMIE DE MACON.** — La question suivante a été mise au concours pour 1848, sur la proposition de M. Alph. de Lamartine: « Mémoire sur l'utilité et les inconvénients du travail dans les couvents, les maisons religieuses d'éducation, les établissements de charité et les prisons. Rechercher plus immédiatement les moyens d'organiser le travail des prisonniers sans faire une concurrence ruineuse et inique aux ouvriers libres. »

Les mémoires devront être envoyés franco au secrétaire particulier avant le 15 août 1848 terme de rigueur; ils auront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté, joint au mémoire, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, lequel ne devra pas se faire connaître ni signer le mémoire.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

**SOCIÉTÉ d'agriculture de la Marne.** — Elle propose pour 1848 une médaille d'or de 500 fr. pour prix du meilleur mémoire sur la question suivante: « Quels seraient les moyens, sans nuire à la liberté des transactions et sans amener une perturbation sociale, d'améliorer le sort des classes ouvrières en leur assurant, sans interruption, un salaire proportionné au travail et des ressources pour le temps des infirmités et de la vieillesse. »

**Statistique de la Presse.** — Nous laissons à la *Gazette de Lyon* du 19 décembre la responsabilité du calcul suivant: Depuis 1850, la presse a subi 1129 procès; 57 journaux ont succombé. 5141 ans et 8 mois de prison ont été prononcés, et les amendes se sont élevées à 7,100,500 fr., outre les frais, le décade de guerre et les dommages intérêts alloués aux parties civiles, en vertu de la législation Bourdeau! et cependant la presse vivra.

**VICISSITUDES HUMAINES.** — Un rejeton des célèbres Sires de Coucy, vient de mourir cabaretier à la Pointe-à-Pitre.

Le seul descendant du maréchal de Bassompierre, est garçon chez Madame Moreaux, liquoriste, à Paris, place de l'École.

Nous empruntons ces deux faits au *Corsaire*, du 2 octobre; nous en avons déjà inséré deux, plus déplorable encore, dans notre numéro d'avril (v. p. 17), concernant un descendant de l'empereur Charlemagne et le petit-fils de Lally-Tollendal. Tous ces faits doivent donner à réfléchir sur l'instabilité de la fortune.

#### LES DEUX AMIS. — Légende juive.

Deux sages, unis par amitié d'enfance, discutaient un jour sur l'immortalité de l'âme, mais ce qui échappait à toutes leurs recherches ce fut l'union de l'esprit et de la matière, et comment la mort pouvait séparer ce lieu inexplicable. « Fatigué de ne trouver aucune solution; l'un d'eux, Jechiel, s'écria: » Laissons là ces réflexions stériles; nous sommes vieux, attendons le terme fatal, et jurons-nous en présence de tous nos frères que celui qui mourra le premier reviendra dire la vérité à l'autre. « Ils prononcèrent tous deux le serment sur la sainte bible et cessèrent dès-lors de se fatiguer l'esprit de ces mystères insondables.

Jechiel eut le regret de voir mourir son ami; il suivit le cercueil au cimetière, et là, il conjura les mânes de son ami de tenir sa promesse.

Les jours de deuil étaient expirés; déjà Jechiel se crut oublié, lorsque son ami lui apparut; mais au lieu de

lui révéler son destin, il le supplia de lui remettre son serment et de le dégager de sa promesse, en lui disant: « Tout ce qui se passe au-delà de cette terre ne peut-être su d'une créature vivante; la mort seule découvre tous les secrets et dissipe notre ignorance. » — *L'Ami des Israélites*, numéro, de décembre 1847. Strasbourg.

#### ROBESPIERRE.

Par une puissance d'abstraction qui n'appartient qu'aux convictions absolues, Robespierre s'était, pour ainsi dire, séparé de lui-même pour se confondre avec le peuple; il s'élevait sur son dévouement; par un retour naturel le peuple se reconnaissait en lui. La révolution n'était pas pour Robespierre une cause politique, c'était une religion de son esprit; il ne lui demandait pas de le grandir lui-même; il lui demandait surtout de lui permettre de l'accomplir. Ecrasé pendant l'assemblée constituante par Mirabeau, par Maury, par Cazales; vaincu aux Jacobins par Danton, par Pethion, par Brissot; effacé à la Convention par l'incomparable supériorité de parole de Vergniaud, s'il n'avait été soutenu par l'obstination de l'idée qui brûlait en lui et par l'intrepidité d'une volonté qui se sentait la force de tout dominer, parce qu'elle le dominait lui-même, il aurait mille fois renoncé à la lutte, mais il lui eût été plus facile de mourir que de se taire quand son silence lui paraissait une desertion de ses croyances. Sa force était là; il était l'homme le plus convaincu de toute la révolution: voilà pourquoi il en fut longtemps le serviteur obscur, puis le favori, puis le maître, puis la victime.

Robespierre, c'était une utopie philosophique en action. La politique rédigée dans le contrat-social, n'était que la lettre sans âme de la théorie évangélique qu'il voulait réaliser en institution démocratique: liberté, égalité, fraternité entre les citoyens, paix entre les nations; ces mots, commentés au profit de tous les hommes et à la ruine de toutes les inégalités, de toutes les tyrannies, c'était son code affiché. Il en appliquait les formules et les conséquences, sans fléchir, à toutes les questions, à toutes les circonstances. Eclairé par cette lampe de la théorie, qu'aucun vent extérieur ne faisait vaciller dans son esprit, son intérêt, c'était sa foi; son ambition, c'était sa cause; ses amis, tous ceux qui servaient cette cause le plus utilement; ses ennemis, tous ceux qui paraissaient la trahir. Robespierre conquit et mérita en ce sens le nom d'*incorruptible*, le plus beau titre que le peuple pût décerner. Robespierre, qui comprenait la réalisation de la philosophie sous les formes les plus diverses du gouvernement, pourvu que la démocratie en fût l'âme, n'avait point déclamé contre la royauté, répudié la Constitution de 1791, conspiré le 10 août, ni fomenté la République; il préférait sans doute cette dernière comme une forme plus complète de l'égalité; mais il ne voyait point d'inconvénient immédiat et radical à ce que la démocratie conservât une tête dans un roi et l'unité du pouvoir dans la monarchie populaire. Cette concession, lui semblait préférable aux crises des révolutions. Il avait été modéré dans des idées extrêmes; c'étaient les ambitieux, comme les Girondins, ou les agitateurs comme les Démagogues, qui avaient poussé le plus à la république; ce n'était pas lui; il pactisait avec le temps, parce qu'il ne lui demandait rien pour lui-même. Tout pour le peuple et pour l'avenir.

La vie de Robespierre portait témoignage du désintéressement de ses pensées; cette vie était le plus éloquent de ses discours. Si son maître Jean-Jacques Rousseau eût quitté sa cabane des Charmettes ou d'Ermenonville pour être le législateur de l'humanité, il n'aurait pas mené une existence plus recueillie, plus pauvre que celle de Robespierre. Cette pauvreté était méritoire, car elle était volontaire (1).

LAMARTINE, hist. des Girondins, tome 4, p. 120.

(1) Nous supprimons, faute d'espace, le récit de la vie simple et modeste de Robespierre, au sein de la famille Duplay. Les lecteurs qui voudront le lire dans l'admirable ouvrage de Lamartine, croiront lire la vie d'un héros de l'antiquité retracée par Plutarque.

#### GUIZOTINE.

Entendez venir l'ouragan;  
Mons Guizot! faites retraite;  
Regagnez Lizieux ou Gand:  
Vite, allons, et place nette.

Assez longtemps et vous et vos sortits,  
Bon gré, malgré, gouvernez notre France.  
Monsieur Guizot, au dedans, au dehors,  
A votre guise inclinant la balance,  
Vous avancez.... Mais pour grossir vos torts.  
Il en est temps, voici votre sentence:  
Entendez venir, etc.

Du vrai bon sens, ayant encore un grain,  
Vous aviez dit: « avec chaque confrère,  
« Vers le progrès nous marcherons bon train. »  
Qui vous arrête et quel est ce mystère!  
Tant pis pour vous, la France a pour refrain,  
C'est trop attendre: à bas, ce ministère:  
Entendez venir, etc.

Le Polonais fraternise avec nous;  
L'Italien voit son jour qui commence;  
Russe, Autrichien, dormant sous leurs licous;  
La jeune Suisse a fait vibrer sa lance.  
Dieu! quel contraste!.. Amis, prions pour tous.  
Aux uns réveil, et pour tous, délivrance.

Gare, il va gronder l'ouragan;  
Mons Guizot! faites retraite;  
Regagnez Lizieux ou Gand:  
Vite, allons et place nette.

J. P. R....T

#### L'HELVÉTIENNE.

Chœur de coryphées.

Peuples, entendez-vous  
La trompette qui sonne  
Et le canon résonne...  
L'Helvétie à vous tous  
A donné le signal  
D'un combat fédéral.

Chœur général.

Oui levons l'étendard,  
Enfants de l'Helvétie!  
Et soyons le rempart de la démocratie.  
Oui levons l'étendard,  
Enfants (4 fois) de l'Helvétie!

Récitatif.

Courage, citoyens, marchons aux combats,  
Expulsons pour toujours l'odieuse jésuitisme;  
Dans cette lutte, si nous trouvons le trépas,  
Nous aurons des vengeurs animés de civisme:  
Les peuples ont pour nous des armes, des soldats,  
Ils crient comme nous: meure le despotisme!  
Peuples, etc.

Nobles enfants de Tell! répétons: en avant!  
Et vous clairons, trompettes, proclamez la victoire.  
Devant nos légions l'ennemi fuit tremblant.  
Le *Sunderbund* n'est plus... périsse sa mémoire!  
L'écho de la montagne, emporté par le vent,  
Annonce au monde entier la liberté, la gloire.

Peuples, etc.

Enfants de Loyola! si fiers de vos amis,  
De Fribourg au Tessin battez la générale.  
Vos congrégations, vos esclaves soumis,  
Et Guizot soutenant votre secte infernale,  
Et les canons grondant de tous nos ennemis  
Ne soumettront jamais la Suisse libérale.

Peuples, etc.

Romains! Lombards! Toscans! bénissez nos exploits;  
Espagnols! Polonais! et vous frères de France,  
Vous tous démocrates! à l'œuvre pour vos droits.  
Dans ce vaste univers formons une alliance:  
Elevons nos drapeaux car, malgré tous les rois,  
Des peuples opprimés voici la délivrance.

Peuples, etc.

A. COIGNET.

#### A NOS SŒURS.

Air: *Muse des Bois* ou air du *Sauvage*.

Femme du peuple, à des jours de tristesse,  
Vont succéder de plus heureux instants;  
Cesse tes pleurs, renais à l'allégresse,  
La liberté veille sur tes enfants.  
Ne courbe plus ton front sous l'esclavage,  
Proclame enfin la sainte égalité.  
Bientôt tes fils, affranchis du service,  
Te béniront dans la communauté.

Pour triompher de l'aristocratie,  
Partage en sœur nos pénibles travaux,  
Que le soldat de la démocratie,  
A ton aspect, oublie tous ses maux!  
Et pour hâter le jour de délivrance,  
Au nom sacré de la fraternité,  
Que ta parole apporte l'espérance,  
Du vrai bonheur dans la communauté.

Du vice impur ne sois plus la victime,  
Des séducteurs repousse les bienfaits;  
La soif de l'or souvent conduit au crime,  
La vérité doit parer tes attraits.  
O femme! accours à la voix qui t'appelle;  
Rends à l'amour ses droits, sa dignité:  
Le créateur aujourd'hui te révèle  
Le vrai bonheur dans la communauté,

RAFFIN, communiste.

#### A L'ANNÉE 1848.

Un an vient de tomber dans l'océan des âges,  
Comme une goutte d'eau dans les mers sans rivages,  
Comme on voit, soulevé par le vent des déserts,  
Le léger grain de sable emporté dans les airs.  
Cet agile vieillard qui dévore l'espace  
S'enfuit, et les instants se perdent sur sa trace.

Le temps que rien n'arrête en son rapide cours  
Dans l'abîme éternel précipite les jours.  
Tout tombe autour de nous, et nos belles années,  
Par la faux homicide, hélas! sont moissonnées.  
L'illusion s'efface et laisse en notre cœur  
Le deuil et le chagrin, le vide et la douleur!

L'adolescent qui sort du sommeil de l'enfance,  
Pour guide à ses côtés voit marcher l'espérance;  
L'avenir devant lui s'ouvre brillant et pur,  
L'horizon à ses yeux était son azur.  
Il s'élance joyeux sur la route nouvelle,  
Où la voix des plaisirs en souriant l'appelle,  
Et, dirigeant ses pas vers un but incertain,  
Sans regretter hier, il se fie à demain.  
Mais bientôt du printemps s'effeuille la couronne;  
L'âge mur est venu: c'est l'été qui moissonne.  
L'homme s'arrête alors doutant de l'avenir,  
A ses beaux jours perdus il adresse un soupir.  
Il touche à son automne, et voit avec tristesse,  
Sur les pas de l'hiver, s'avancer la vieillesse.  
Heureux si ses pensers évoquant tour-à-tour  
Des rêves éclipsés de bonheur et d'amour,  
Trouvent dans le passé des souvenirs de gloire,  
Qu'il puisse, après la mort, léguer à sa mémoire!  
Mais s'il passe sur terre, inutile fardeau,  
Il descend tout entier dans la nuit du tombeau.

Ainsi donc ici bas, tout meurt et tout s'efface.  
D'un siècle qui finit un siècle prend place,  
Pour aller s'engloutir, par le temps emporté,  
Dans ce gouffre béant qu'on nomme *Eternité*.

J'écoute... et de l'airain la voix retentissante  
Sonne le glas de mort d'une année expirante.  
Devons-nous saluer le berceau de sa sœur?  
Vient-elle à l'Univers apporter le bonheur?  
Plus féconde en son cours que toutes ses aînées,  
La verrons-nous changer de tristes destinées?  
Amène-t-elle enfin, messagère des dieux,  
Cet heureux avenir attendu par nos vœux?  
Les peuples pourront-ils célébrer sa naissance?  
Vient-elle ouvrir pour eux l'ère de délivrance,  
Proclamer, établir et consacrer leurs droits,  
Et rajeunir le monde en créant d'autres lois?

Déjà l'aube paraît et la foule s'apprête  
A voler aux plaisirs, à courir à la fête...  
Les bruyantes clameurs et les joyeux accents,  
En frappant mes oreilles, ont troublé tous mes sens.  
Ecrasé sous le poids de mes sombres pensées,  
Adresserai-je au Ciel des plaintes insensées?  
Des jours qui ne sont plus chassons le souvenir...  
Le passé n'est qu'à Dieu... marchons vers l'avenir.  
L'avenir!... ce grand mot entouré de mystère,  
Ce dédale sans fil, ce cahos sans lumière;  
Ce livre où Dieu grava ses décrets éternels,  
Ouvert pour ses yeux seuls, fermé pour les mortels.  
Marchons donc au hasard, égarés dans le doute,  
La volonté suprême a tracé notre route;  
Le bras de Dieu nous guide, et sa puissante main  
Au siècle comme à l'homme assigne son destin.

Ton premier jour a lui... Reçois, nouvelle année,  
Nos saluts et nos vœux... puisses-tu, fortunée,  
Faire bénir ton nom, et, dans ton heureux cours,  
Compter par tes bienfaits le nombre de tes jours.  
Viens, de l'humanité, consoler la souffrance,  
Et pour tarir ses pleurs lui rendre l'espérance  
Dont la voix caressante apaise la douleur;  
Puissions-nous te nommer l'aurore du bonheur!

C. F. DEVERT.

#### Cancans politiques et autres.

\* Le maréchal Bugeaud avait imaginé, lorsqu'il gouvernait l'Afrique, de mettre nos soldats au bleu comme de simples brochets.

\* On disait dernièrement devant un de nos guerriers d'Afrique que l'ennemi n'osera pas, à l'avenir, les attaquer, parce qu'ils avaient le *dos mâle*. Quant à cela, répondit-il en souriant, ils ne le verront jamais.

\* Il y a des gens qui traduisent singulièrement le latin. Un rédacteur du *Charivari* n'a-t-il pas traduit dernièrement cette maxime: *Tot capita tot sensus*, par ces mots: Autant de capitalistes autant de sangsues.

\* Les enfants nouveaux-nés à Lyon sont de la chair à pâté.

\* On a confié les archives de la ville à un grand per et, c'est assez naturel.

\* Les élections municipales de la section de la Halle-aux-Blés ont produit un *beau dol*, disait l'autre jour Verax toujours frondeur.

\* La manie des titres ne fait que croître et embellir. Le maréchal Bugeaud sollicite, dit-on, ceux de duc de Transnonain, marquis de Blaye.

\* M. Sauzet, dit *blanche-main*, revendique aussi le titre de comte de la Venette.

#### NOUVELLES.

Les chambres législatives ont ouvert leur session le 28 décembre. Le discours de la couronne, œuvre du ministère, a reflété tous les sentiments contre-révolutionnaires dont il est animé, et il se termine par une menace directe contre les manifestations réformistes; l'éloge de Bugeaud y a trouvé naturellement place. On dirait que M. Guizot envie la gloire de Polignac, mais il a beau faire, l'homme de Gand s'appuyait-il sur le sabreur de la rue Transnonain, la France saura faire respecter la cause démocratique.

— M. SAUZET a été nommé président à la majorité de 227 voix contre 105 à M. Odilon Barrot; les quatre vice-présidents sont également pris dans la phalange ministérielle. Le maréchal Bugeaud, dont le nom suffit, a remplacé M. de Maleville. Tant mieux!

— AB-DEL-KADER s'est rendu au général Lamoricière et a demandé à se retirer en Egypte. Il doit en ce moment être arrivé à Toulon.

— Mademoiselle *Adelaide*, sœur du roi, est morte le trente-un décembre dernier. Nous ne savons en vertu de quelle loi M. Sauzet a invité la chambre à se rendre auprès du roi pour lui adresser des compliments, de condoléance. Nous ne pensons pas que ce soit une démarche convenable de la part de l'un des pouvoirs législatifs. On s'imagine toujours être sous l'ancienne monarchie où le roi était tout. Quand donc apprendra-t-on à se conformer aux exigences de la royauté constitutionnelle, dont le principe est la souveraineté du peuple!

— M. *Outrebon*, notaire à Paris, chef de bataillon de la garde nationale, officier de la légion d'honneur, etc. a été arrêté le 26 décembre sous la prévention de faux, escroquerie, etc. On évalue son passif à près de trois millions. Digne clôture de l'année 1847 qu'on peut à bon droit appeler *l'année du scandale*.

— On parle de l'entrée des Autrichiens à Parme et à Modène: la France souffrira-t-elle, sans mot dire, cette déclaration de guerre de l'absolutisme? non, et déjà on nous assure que de nombreux enrôlements ont lieu à Paris et à Lyon pour aller au secours de l'Italie et de la Suisse si l'Autriche les attaque.

Le propriétaire-gérant, BILLION.

Lyon. Impr. RODANET et Cie., rue de l'Archevêché, 3.

#### Annonces.

##### CADEAUX DU JOUR DE L'AN.

Nous pensons que pour les cadeaux du jour de l'an, on ne saurait mieux choisir que des choses utiles à la jeunesse et surtout celles qui doivent orner son cœur et son esprit. Les livres ont ce double avantage qu'ils instruisent en amusant; nous recommandons à nos lecteurs des émettes de ce genre, et ils trouveront à la librairie de **CHAMBET aîné, quai des Célestins**, un choix varié d'ouvrages, achetés par le goût et la morale, de divers genres de reliures et cartonnages et à des prix modérés. (252)

C'est toujours à la librairie de **CHAMBET aîné**, quai des Célestins, que se trouvent toutes les pièces de théâtre représentées sur la scène lyonnaise et les publications modernes.

Son **CABINET d'abonnement à la lecture des livres** est toujours alimenté par les nouveautés à la mode. (253)

##### ÉTRENNES DU PREMIER JOUR DE L'AN.

###### ORFÈVRERIE-BIJOUTERIE.

Le Magasin de madame **GRAND-CLÉMENT**, Orfèvre, situé ci-devant galerie de l'Argue, a été transféré, quai St-Antoine, numéro 22, maison de M. Mathieu, le traiteur. (248-2).

##### L'ALCOOL DE MENTHE

###### de Heimans de Ricgles,

a été breveté du gouvernement français (sans garantie), il est souverain comme remède hygiénique; il se substitue à tout et remplace avantageusement tous les moyens curatifs employés jusqu'à ce jour. Il fortifie l'estomac, les intestins, les organes digestifs, guérit de la grippe et de toutes maladies. Son influence est divine, parce que sa composition est céleste et résulte de l'écriture sainte elle-même.

On le trouve toujours chez l'inventeur, cours d'Herbouville, n° 9, à Lyon. — Et de nombreux dépôts ont été faits dans tous les départements. (256)

#### BIBLIOGRAPHIE.

**SUIFFET**, dont une précédente annonce a indiqué le changement de domicile, tient toujours, dans son magasin, rue St-Dominique, 15, dans la cour, une grande variété d'ouvrages de hasard, dont les prix modérés et le mérite, ne peuvent manquer d'attirer l'attention de MM. les Bibliophiles; un nombre flottant de dix à douze mille volumes dans tous les genres, mais plus spécialement en sciences philosophiques, Belles-lettres; Littérature, Polygraphie, Voyages, Histoire, Antiquités, annonce de ce genre, mais dont le catalogue manuscrit en partie permettra de prendre connaissance.

Tous les jours non fériés de 10 à 7 heures.  
Il achète les Bibliothèques, se charge de rédaction de catalogues, directions de ventes, etc. (251)

#### A vendre

##### QUATRE MÉTIERS CHALES AU QUART.

##### A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT pouvant servir pour atelier, situé Côte St-Sébastien, 20, au 4me.

S'adresser à M. Claude **CINIER**, négociant, 12, rue des Capucins. (258).

#### L'EQUITABLE.

##### CAISSE D'ÉPARGNES COLLECTIVES.

Autorisée par ordonnance royale du 29 juillet 1841.

M. Dupérou, Inspecteur spécial de l'administration, place de l'Herberie, 5, au 2e étage, reçoit les souscriptions dont le montant, versé à la recette générale par les souscripteurs eux-mêmes, est converti dans les cinq jours en rentes sur l'État. (255)

Médaille d'honneur de l'Académie de l'Industrie.

#### BANDAGE HERNIAIRE.

A pelote mécanique, sans sous-cuisses, approuvé par la société de médecine de Lyon, supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour; il fixe la pelote sur l'anneau inguinal ou crural sans qu'elle puisse être déplacée par aucun mouvement. Ce bandage se vend chez les inventeurs et leurs propriétaires, **Golay père et fils**, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue Pozy n. 11, à Lyon. (205-2)

#### BERNOUD,

Fabricant de pompes à jet dit continu,

A LYON, QUAI FULCHIRON N° 15.

Offre à des prix modérés un assortiment d'appareils bien confectionnés.

N° 1. Pompe de citerne aspirante donnant 75 litres par minute.

2. *Idem* donnant 90 litres et au-dessus, propice pour le service d'un vaste bâtiment.

3. *Idem* pour usines et ateliers de teinture et autres pouvant donner de 100 à 200 litres par minute.

Pompes foulantes pour arrosage et contre l'incendie.

*Idem* Aspirantes et foulantes de différents modèles, pouvant être placées à une profondeur illimitée, élever et distribuer les eaux à volonté.

Il se charge de la pose, soit à Lyon soit au dehors, avec garantie.

Nota. Ecrire franco.

(252-5)

#### GUÉRISON

##### DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

*Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatismes, Ulcères, Ecoulements, Pertes les plus rebelles, et de toute écrevure ou vice du sang et des humeurs,*

##### PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de médecine et de pharmacie

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX: 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE, rue Palais-Grillet, n. 23. (215-6)